

L'EXODE

1° *Le sujet traité.* — Le second livre du Pentateuque, que les Juifs désignent par ses premiers mots : *V'ellé s'mot*, « Voici les noms, » mais que les Septante, et par suite la Vulgate, ont appelé *Exode* (*Ἔξοδος*, *Exodus*), c'est-à-dire « sortie, départ », raconte les circonstances au milieu desquelles les Hébreux, après s'être étonnamment multipliés en Égypte, abandonnèrent cette contrée devenue subitement inhospitalière. Toutefois ce n'est là qu'une partie du sujet traité, car l'Exode expose en outre, avec de grands détails, de quelle manière l'alliance théocratique fut instituée au Sinaï.

Ce livre est étroitement uni à la Genèse; il commence là où elle s'achève, à la mort de Joseph. Seulement, le genre n'est plus le même. La Genèse contient une série de biographies patriarcales et d'antiques tableaux généalogiques; ici nous lisons l'histoire d'une nation toute formée. La Genèse offrait des promesses et des espérances; ici nous assistons au premier accomplissement de ces promesses.

L'Exode embrasse l'intervalle des trois cent soixante années qui s'écoulèrent entre la mort de Joseph et l'érection du tabernacle (un peu plus d'un an après la sortie d'Égypte). Mais le récit glisse rapidement sur la plus grande partie de cette période (chap. 1 et 11); trente-huit chapitres sur quarante (III-XL) sont consacrés aux événements des deux dernières années, celle qui précéda et celle qui suivit immédiatement la sortie.

2° *Division du livre.* — Nous ne retrouvons pas dans l'Exode les formules par lesquelles l'écrivain sacré lui-même avait si ostensiblement partagé les périodes décrites au livre de la Genèse; néanmoins, la matière se divise assez bien en trois parties : 1° les événements antérieurs à la sortie d'Égypte, I, 1-XII, 36; 2° l'exode proprement dit, XII, 37-XVIII, 27; 3° l'alliance contractée au Sinaï, XIX, 1-XL, 36. Les deux premières parties sont historiques, et décrivent la rédemption merveilleuse d'Israël; la troisième est surtout juridique, et expose la législation du Sinaï dans ses points essentiels. Le commentaire indiquera les différentes subdivisions.

3° *L'importance du livre de l'Exode* est évidente d'après le court exposé qui précède. Avec lui, l'histoire de la révélation entre dans une ère complètement nouvelle. Israël, qui n'était naguère qu'une simple famille, Gen. I, 22, nous apparaît tout à coup comme un peuple qui compte deux millions d'âmes, et qui a ses chefs, son sacerdoce, son culte, ses lois spéciales : la théocratie est fondée. Alors même que l'Exode contiendrait seulement le Décalogue, il offrirait un intérêt tout à fait extraordinaire sous le rapport religieux et moral.

La grande variété des matières, — histoire, géographie, législation, beaux-arts, religion, etc., — rehausse encore cette importance du livre. Aussi a-t-il été de nos jours, à la lumière de documents nouveaux, l'objet d'études très approfondies. Voyez F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, III, 229-590; Crelier, *Commentaire sur l'Exode*, Paris, 1886; L. de Laborde, *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, Paris, 1841.

L'EXODE

CHAPITRE I

1. *Hæc sunt nomina filiorum Israel qui ingressi sunt in Ægyptum cum Jacob; singuli cum domibus suis introierunt :*

2. Ruben, Simeon, Levi, Judas,
3. Issachar, Zabulon et Benjamin,
4. Dan et Nephthali, Gad et Aser.
5. Erant igitur omnes animæ eorum qui egressi sunt de femore Jacob, septuaginta; Joseph autem in Ægypto erat.
6. Quo mortuo, et universis fratribus ejus, omnique cognatione illa,
7. Filii Israel creverunt, et quasi germinantes multiplicati sunt; ac roborati nimis, impleverunt terram.

8. Surrexit interea rex novus super Ægyptum, qui ignorabat Joseph;

9. Et ait ad populum suum : Ecce,

1. Voici les noms des enfants d'Israël qui vinrent en Égypte avec Jacob, et qui y entrèrent chacun avec sa famille :

2. Ruben, Siméon, Lévi, Juda,
3. Issachar, Zabulon, Benjamin,
4. Dan, Nephthali, Gad et Aser.
5. Tous ceux qui étaient sortis de Jacob étaient donc, en tout, soixante-dix personnes. Or Joseph était en Égypte.

6. Et après sa mort, et celle de tous ses frères, et de toute cette génération,

7. Les enfants d'Israël s'accrurent et se multiplièrent extraordinairement; et étant devenus extrêmement forts, ils remplirent la contrée.

8. Cependant il s'éleva dans l'Égypte un roi nouveau, à qui Joseph était inconnu;

9. Et il dit à son peuple : Vous voyez

PREMIÈRE PARTIE

Événements antérieurs à la sortie d'Égypte.
I, 1 — XII, 36.

SECTION I. — TABLEAU DE L'OPPRESSION DES HÉBREUX. I, 1-22.

1^o Énumération des fils de Jacob; leur merveilleux accroissement en Égypte, vers. 1-7.

CHAP. I. — 1-5. Cette liste des douze patriarches issus de Jacob, placée en tête du livre, lui sert d'introduction et le rattache à la Genèse. — La locution *cum domibus* comprend les serviteurs aussi bien que les enfants. — *Ruben, Simeon...* Les fils de Lia sont mentionnés les premiers, Benjamin les suit; les fils des deux servantes occupent le dernier rang; Joseph est signalé à part. — *Septuaginta*. Voy. Gen. XLV, 11; XLVI, 27, et les notes correspondantes.

6-7. Multiplication des Israélites, décrite en quelques mots pittoresques. — *Quo mortuo...*, *omnique cognatione...* Cette locution suppose un laps de temps considérable.

2^o Les Israélites opprimés par les Égyptiens, vers. 8-22.

8. Le nouveau roi d'Égypte. — Des expressions

rex novus..., *qui ignorabat Joseph*, divers commentateurs concluent que ce Pharaon n'était pas monté sur le trône d'après une succession régulière et pacifique, mais d'une façon violente, par usurpation ou par conquête. Aussi l'a-t-on parfois identifié à Ahmès ou Amosis I^{er}, fondateur de la XVIII^e dynastie, qui chassa définitivement les Hyksos de la basse Égypte. Mais, de l'avis commun des égyptologues et des exégètes, c'est à Ramsès II, le Sésostris des Grecs, et l'un des plus grands rois de la XIX^e dynastie, que revient le triste honneur d'avoir persécuté les Hébreux. Les fouilles les plus récentes nous ont révélé non seulement les annales de son règne glorieux, ses statues, ses portraits, mais jusqu'à sa momie parfaitement conservée. Voy. Vigouroux, *la Bible et les découvertes*, II, 249 et ss.

9-10. Le projet de persécution. — *Ait ad populum...* Au peuple, représenté par les grands et les notables. — *Ecce...*, *multus et fortior nobis*. Ce sont les considérants du projet, habilement proposés. Le roi exagère, pour mieux arriver à ses fins. — *Sapienter opprimamus*. Hébr.: Montrons-nous habiles à son égard. La Vulgate a du moins bien rendu la pensée. Le but du Pharaon est



Momie récemment découverte et antique statue de Ramsès II.

que le peuple des enfants d'Israël est devenu très nombreux, et qu'il est plus fort que nous.

10. Venez, opprimons-les avec sagesse, de peur qu'ils ne se multiplient encore davantage, et que si nous nous trouvons surpris de quelque guerre, ils ne se joignent à nos ennemis, et qu'après nous avoir vaincus, ils ne sortent de l'Égypte.

11. Il établit donc des intendants des travaux, afin qu'ils accablèrent les Hébreux de corvées. Et ils bâtirent au Pharaon des villes pour servir de magasins, Phithom et Ramesses.

12. Mais plus on les opprimait, plus leur nombre se multipliait et croissait.

13. Or les Égyptiens haïssaient les enfants d'Israël, et ils les affligeaient en leur insultant;

14. Et ils leur rendaient la vie amère en les employant à des travaux pénibles de mortier et de briques, et à toute sorte d'ouvrages agricoles dont ils étaient accablés.

15. Le roi d'Égypte parla aussi aux sages-femmes qui accouchaient les femmes des Hébreux, dont l'une se nommait Séphora, et l'autre Phua;

16. Et il leur fit ce commandement :

populus filiorum Israel multus, et fortior nobis est.

10. Venite, sapienter opprimamus eum, ne forte multiplicetur; et si ingruerit contra nos bellum, addatur inimicis nostris, expugnatisque nobis egrediatur de terra.

11. Præposuit itaque eis magistros operum, ut affligerent eos oneribus; edificaveruntque urbes tabernaculorum Pharaoni, Phithom et Ramesses.

12. Quantoque opprimebant eos, tanto magis multiplicabantur, et crescebant;

13. Oderantque filios Israel Ægyptii, et affligeabant illudentes eis;

14. Atque ad amaritudinem perducabant vitam eorum operibus duris luti et lateris, omnique famulatu, quo in terræ operibus premebantur.

15. Dixit autem rex Ægypti obstetricibus Hebræorum, quarum una vocabatur Sephora, altera Phua,

16. Præcipiens eis : Quando obstetri-

d'affaiblir les Hébreux, sans les pousser à la révolte. — *St ingruerit bellum*. Nous avons vu, à propos de Gen. xlii, 9-12, que, du côté de la frontière du nord-est, ce danger n'était nullement imaginaire. — *Egrediatur*. Ce qui eût été pour l'Égypte une très grande perte.

11-14. Premières mesures d'oppression : on impose aux Hébreux de rudes travaux publics. — *Magistros operum*. Fonctionnaires supérieurs, secondés, ainsi qu'il sera dit plus loin, par des maîtres de corvée. — Parmi les constructions colossales, alors de mode en Égypte, auxquelles les Hébreux donnèrent leur collaboration forcée, on signale ici deux *urbes tabernaculorum* (hébr. : 'aré mîsk'not), c'est-à-dire des villes destinées à contenir de vastes dépôts de provisions et de munitions de guerre. Cf. II Par. xxxii, 28. — *Phithom* (hébr. : Pitom) et *Ramesses* (hébr. : Ra'amès). Ces deux villes, agrandies et fortifiées par Ramsès II, sont souvent mentionnées sur les monuments égyptiens. La première a été retrouvée en 1883, par M. Naville, sur l'emplacement de Tell-el-Maskhûta (Vigouroux, t. c., 237 et ss.). On ignore encore le site exact de la seconde; mais plusieurs documents du règne de Ramsès II attribuent sa construction aux Abériu ou Apériu, c.-à-d. aux Hébreux. Voy. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, séries 1 et 2. — *Tanto magis multiplicabantur*. En vertu d'une protection divine bien évidente. Mais, de là, surcroît de haine chez les Égyptiens, vers. 13 et 14. — *Luti*

et lateris. « Une grande partie des constructions de Ramsès II furent exécutées en briques. Quelque la plupart de ces édifices n'aient pas duré jusqu'à nos jours, il y en a cependant des restes qui mettent le fait hors de doute. » H. Brugsch, *Hist. d'Égypte*, p. 174. Notamment, les murs d'enceinte et les magasins de Phithom sont construits en grandes briques, reléées entre elles par du mortier (*luti*). Qui ne connaît la célèbre fresque de Thèbes, qui représente des captifs occupés à fabriquer des briques, sous le regard d'un inspecteur et sous le fouet des maîtres de corvée ? « Travaillez sans relâche ! » leur crient rudement ces derniers. Voyez l'Atl. archéol. de la Bible, pl. XLIX, fig. 3, 6, 9. — *Par omni famulatu... in terræ operibus*, il ne faut pas seulement entendre les travaux ordinaires de l'agriculture; mais le creusage et le nettoyage des canaux d'irrigation, l'arrosage au *schadouf* (Atl. archéol., pl. xxxviii, fig. 1, 3, 4), si pénible sous un soleil brûlant, etc.

15-22. Seconde mesure d'oppression : le meurtre des enfants mâles. — *Dixit rex... obstetricibus Hebræorum*. En secret, bien entendu; ce n'est que plus tard, vers. 22, que le prince aura recours à la violence ouverte. Ces deux sages-femmes, étaient sans doute les principales, car elles auraient pu difficilement suffire, à elles seules, pour tout le peuple hébreu. Josèphe et divers exégètes supposent qu'elles étaient égyptiennes. — *Si masculus, interficitur*. Dans l'intention du roi, cet ordre

cabitur Hebræas, et partus tempus advenit, si masculus fuerit, interficite eum; si femina, servate.

17. Timuerunt autem obstetrices Deum, et non fecerunt juxta præceptum regis Ægypti; sed conservabant mares.

18. Quibus ad se accersitis, rex ait : Quidnam est hoc quod facere voluistis, ut pueros servaretis?

19. Quæ responderunt : Non sunt Hebrææ sicut Ægyptiæ mulieres; ipsæ enim obstetricandi habent scientiam, et priusquam veniamus ad eas, pariunt.

20. Bene ergo fecit Deus obstetricibus; et crevit populus, confortatusque est nimis.

21. Et quia timuerunt obstetrices Deum, ædificavit eis domos.

22. Præcepit ergo Pharaon omni populo suo, dicens : Quidquid masculini sexus natum fuerit, in flumen projicite; quidquid feminini, servate.

Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, au moment où l'enfant naîtra, si c'est un enfant mâle, tuez-le; si c'est une fille, laissez-la vivre.

17. Mais les sages-femmes furent touchées de la crainte de Dieu, et ne firent point ce que le roi d'Égypte leur avait commandé, mais elles conservèrent les enfants mâles.

18. Le roi, les ayant donc fait venir, leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi et avez-vous épargné les enfants mâles?

19. Elles lui répondirent : Les femmes des Hébreux ne sont pas comme celles d'Égypte; car elles savent elles-mêmes comment il faut accoucher, et avant que nous soyons venues les trouver, elles sont déjà accouchées.

20. Dieu fit donc du bien à ces sages-femmes, et le peuple s'accrut et se fortifia extraordinairement.

21. Et parce que les sages-femmes avaient craint Dieu, il établit leurs maisons.

22. Alors le Pharaon fit ce commandement à tout son peuple : Jetez dans le fleuve tous les enfants mâles qui naîtront, et ne réservez que les filles.

CHAPITRE II

1. Egressus est post hæc vir de domo Levi, et accepit uxorem stirpis suæ;

2. Quæ concepit, et peperit filium; et videns eum elegantem, abscondit tribus mensibus.

3. Cumque jam celare non posset,

1. Quelque temps après, un homme de la maison de Lévi ayant épousé une femme de sa tribu,

2. Sa femme conçut et enfanta un fils, et, voyant qu'il était beau, elle le cacha pendant trois mois.

3. Mais comme elle vit qu'elle ne pou-

barbare ne devait demeurer en vigueur que pour un temps, parce qu'il eût été contraire à sa politique d'annéantir tout à fait les Hébreux. — *Si femina, servate* : pour en faire des esclaves, ou pour les marier aux Égyptiens. — *Non sunt Hebrææ*... Excuse en partie exacte, car en Orient les femmes du peuple savent souvent se passer des services d'une sage-femme; mais le fait est évidemment exagéré à dessein, pour détourner les soupçons du roi. — *Ædificavit eis domos*. Locution proverbiale. Dieu aidant, elles fondèrent elles-mêmes des familles prospères. — *Præcepit ergo*... L'exécution de la cruelle mesure est maintenant confiée à tous les Égyptiens : Ramsès II comptait sur leur haine, déjà si vivement surexcitée.

SECTION II. — LES QUARANTE PREMIÈRES ANNÉES DE MOÏSE. II, 1-25.

Jéhovah n'oublie pas son peuple si durement

éprouvé; il va se servir des mesures mêmes de l'oppression pour lui préparer un libérateur.

1^o Préservation et éducation de Moïse, vers. 1-10.

CHAP. II. — 1-2. Naissance de Moïse. — *Vir... uxorem*. Leurs noms étaient Amram et Jochabed, vi, 20. — *Peperit filium*. Elle avait déjà une fille, Marie (vers. 4), et un autre fils, Aaron (vii, 7), nés avant l'édit d'extirpation. — *Videns... elegantem* (hébr. : יָבִים; cf. Gen. vi, 7). En voyant la beauté extraordinaire de l'enfant, la mère, par une induction pleine de foi, Hebr. xi, 23, suppose que Dieu avait sur lui des desseins tout spéciaux : ἦν ἁγίος; τὸ θεῶν; dit saint Étienne pour marquer ce trait providentiel, Act. vii, 20.

3-4. Moïse est exposé sur le Nil. Récit très pittoresque. — *Fiscellam* (hébr. : תִּבְחָה, le même nom que pour l'arche de Noé) *scirpeam*. L'hébr. *gomé* désigne le papyrus, alors si fréquent dans

vait plus tenir la chose secrète, elle prit un panier de jonc, et, l'ayant enduit de bitume et de poix, elle mit dedans le petit enfant, l'exposa parmi les roseaux de la rive du fleuve,

4. Et fit tenir sa sœur à quelque distance, pour voir ce qui arriverait.

5. Or voici que la fille du Pharaon vint au fleuve pour se baigner, accompagnée de ses suivantes, qui marchaient le long du bord de l'eau. Et, ayant aperçu ce panier parmi les roseaux, elle envoya une de ses filles qui le lui apporta.

6. Elle l'ouvrit, et, trouvant dedans ce petit enfant qui criait, elle fut touchée de compassion, et elle dit : C'est un des enfants des Hébreux.

7. La sœur de l'enfant, s'étant approchée, lui dit : Vous plaît-il que je vous aille chercher une femme des Hébreux qui puisse nourrir ce petit enfant ?

8. Elle lui répondit : Allez. La jeune fille s'en alla donc, et fit venir sa mère.

9. La fille du Pharaon lui dit : Prenez cet enfant et nourrissez-le moi, et je vous en récompenserai. La mère prit l'enfant et le nourrit ; et lorsqu'il fut assez fort, elle le donna à la fille du Pharaon,

10. Qui l'adopta pour son fils et le nomma Moïse ; car, disait-elle, je l'ai tiré de l'eau.

11. En ces jours, lorsque Moïse fut devenu grand, il sortit pour aller voir ses frères. Il vit leur affliction et un Égyp-

sumpsit fiscellam scirpeam, et linivit eam bitumine ac pice; posuitque intus infantulum, et exposuit eum in carecto ripe fluminis,

4. Stante procul sorore ejus, et considerante eventum rei.

5. Ecce autem descendebat filia Pharaonis ut lavaretur in flumine, et puellæ ejus gradiebantur per crepidinem alvei. Quæ cum vidisset fiscellam in papyrione, misit unam e famulabus suis, et allatam

6. Aperiens, cernensque in ea parvulum vagientem, miserta ejus, ait : De infantibus Hebræorum est hic.

7. Cui soror pueri : Vis, inquit, ut vadam, et vocem tibi, mulierem Hebræam, quæ nutrire possit infantulum ?

8. Respondit : Vade. Perrexit puella, et vocavit matrem suam.

9. Ad quam locuta filia Pharaonis : Accipe, ait, puerum istum, et nutri mihi; ego dabo tibi mercedem tuam. Suscepit mulier, et nutritivum puerum, adultumque tradidit filiæ Pharaonis.

10. Quem illa adoptavit in locum filii, vocavitque nomen ejus Moyses, dicens : Quia de aqua tuli eum.

11. In diebus illis postquam creverat Moyses, egressus est ad fratres suos, viditque afflictionem eorum, et virum Ægyp-

toute l'Égypte, et qu'on employait à construire des barques légères. Voy. l'Atl. d'hist. nat. de la Bible, pl. LXXIII, fig. 5, 12, et l'Atlas archéol., pl. VII, fig. 4; pl. VIII, fig. 1, 3. — Bitumine et pice. La poix minérale, et la poix proprement dite, ou végétale : deux excellents enduits. — In carecto... Dans les roseaux de différente sorte qui ont toujours abondé le long des rives du Nil. — Considerante eventum... Jochabed ne doutait pas qu'une main charitable ne recueillît promptement son fils.

8-10. Moïse est adopté par la fille du Pharaon. Scène encore plus dramatique. — Ecce... ut lavaretur. Peut-être la princesse avait-elle coutume de se baigner en cet endroit du fleuve. La sainteté et la force vivifiante du Nil étaient universellement appréciées, et les femmes jouissaient alors en Égypte d'une liberté qui leur a été retirée peu à peu. — Parvulum vagientem, miserta : traits touchants. La conjecture de infantibus Hebræorum... était aisée, vu les circonstances. — Cui soror... Marie fait preuve d'une grande perspicacité dans tout ce récit. — Nutrivit puerum... Probablement jusque vers l'âge de trois ans. Cf. Gen. XXI, 8, et le commentaire. Cette

première éducation de Moïse fut toute providentielle : avec le lait de sa mère il suçait le zèle de la vraie religion et le sentiment de patriotisme ardent qui éclateront bientôt en lui. — Adoptavit. Devenu ainsi membre de la famille royale, Moïse reçut une seconde éducation non moins providentielle que la première. « Eruditus est, dit saint Étienne, Act. VII, 22, omni scientia Ægyptiorum; » ce qui accrut son influence soit auprès des Égyptiens, soit auprès des Hébreux eux-mêmes. — Nomen ejus Moyses (hébr. : Moïse)... Le nom est ensuite expliqué : quia... tuli (m'siti) eum. Au dire de Josèphe, Ant. II, 9, 8, l'étymologie eût encore été plus frappante dans la langue égyptienne : « Les Égyptiens donnent à l'eau le nom de *mô*, et celui de *ysès* à ceux qui sont tirés des eaux. » Mais les savants modernes contestent l'exactitude de cette dérivation.

2^e Moïse se réfugie chez les Madianites, vers. 11-20.

11-12. Intervention de Moïse pour protéger ses frères. — In diebus illis. Vague formule, que précise saint Étienne, Act. VII, 23, en disant que Moïse avait alors quarante ans. — Egressus est.

ptium percutientem quemdam de Hebræis fratribus suis.

12. Cumque circumspexisset huc atque illuc, et nullum adesse vidisset, percussit Ægyptium abscondit sabulo.

13. Et egressus die altero conspexit duos Hebræos rixantes; dixitque ei qui faciebat injuriam : Quare percussis proximum tuum ?

14. Qui respondit : Quis te constituit principem et judicem super nos ? Num occidere me tu vis, sicut heri occidisti Ægyptium ? Timuit Moyses, et ait : Quomodo palam factum est verbum istud ?

15. Audivitque Pharaon sermonem hunc, et quærebat occidere Moysen ; qui fugiens de conspectu ejus, moratus est in terra Madian, et sedit juxta puteum.

16. Erant autem sacerdoti Madian septem filiæ, quæ venerunt ad hauriendam aquam ; et impletis canalibus adquare cupiebant greges patris sui.

17. Supervenere pastores, et ejecerunt eas ; surrexitque Moyses, et defensis puellis, adaquavit oves earum.

18. Quæ cum revertissent ad Raguel patrem suum, dixit ad eas : Cur velocius venistis solito ?

19. Responderunt : Vir Ægyptius liberavit nos de manu pastorum ; insuper et hausit aquam nobiscum, potumque dedit ovibus.

20. At ille : Ubi est ? inquit. Quare dimisistis hominem ? Vocate eum ut comedat panem.

tien qui frappait un Hébreu d'entre ses frères.

12. Il regarda de côté et d'autre, et ne voyant personne auprès de lui, il tua l'Égyptien et le cacha dans le sable.

13. Le lendemain, il trouva deux Hébreux qui se querellaient, et il dit à celui qui outrageait l'autre : Pourquoi frappez-vous votre frère ?

14. Cet homme répondit : Qui vous a établi chef et juge sur nous ? Est-ce que vous voulez me tuer, comme vous avez tué hier un Égyptien ? Moïse eut peur, et il dit : Comment cela s'est-il découvert ?

15. Le Pharaon, en ayant été averti, cherchait à faire mourir Moïse. Mais celui-ci se cacha et s'enfuit au pays de Madian, où il s'arrêta, et s'assit près d'un puits.

16. Or le prêtre de Madian avait sept filles, qui, étant venues pour puiser de l'eau et en ayant rempli les canaux, voulaient faire boire les troupeaux de leur père.

17. Mais des pasteurs, étant survenus, les chassèrent. Alors Moïse, se levant et prenant la défense de ces filles, fit boire leurs brebis.

18. Lorsqu'elles furent retournées chez Raguel leur père, il leur dit : Pourquoi êtes-vous revenues plus tôt qu'à l'ordinaire ?

19. Elles lui répondirent : Un Égyptien nous a délivrées de la violence des pasteurs, et il a même tiré de l'eau avec nous et a donné à boire à nos brebis.

20. Où est-il ? dit leur père. Pourquoi avez-vous laissé aller cet homme ? Appelez-le, afin que nous le fassions manger.

Non pour une visite passagère, mais dans l'intention de se fixer désormais auprès de « ses frères » ; ce qui suppose qu'il avait abandonné la cour et renoncé à toute espérance mondaine. Saint Paul a décrit, Hebr. xi, 24-26, l'acte de foi qui était à la base de cette démarche généreuse. — *Circumspexisset*... Détail graphique. — *Percussit Ægyptium*. Il le tua dans un moment d'indignation patriotique, que saint Augustin, *C. Faust.*, l. xxii, c. 70, n'excuse pas de tout blâme.

13-15. Moïse s'exile à Madian ; ni lui ni son peuple ne sont mûrs pour la délivrance. — *Quis te constituit*... ? L'Hébreu interpellé refuse une telle ingérence dans leurs affaires. Il porte même au médiateur un coup brutal : *Num occidere*... ? — *In terra Madian*. La vaste contrée occupée par les Madianites s'étendait sur les deux rives du golfe Érianite, en partie dans la péninsule de

Sinaï, en partie dans l'Arabie proprement dite. — *Juxta puteum*. Fatigué, indolent sur l'avenir.

16-20. Moïse et les filles de Raguel. — *Septem filia*... Comme Rébecca, comme Rachel, comme tant d'autres jeunes filles appartenant à de riches familles, elles paissaient elles-mêmes les brebis de leur père. — *Ejecerunt eas* : pour abreuver d'abord leurs propres troupeaux. Moïse se fait de nouveau le champion courageux des opprimés ; mais cette fois avec plus de calme et du succès. — *Raguel*. Hébr. : *R' u' el*, « ami de Dieu ». C'était probablement son nom personnel ; celui de Jéthro (hébr. : *Ythro*, « son excellence »), sous lequel il sera désigné plus tard, ressemble davantage à un titre officiel. Cf. iii, 1, etc. — *Vir Ægyptius*. Elles l'avaient pris pour un Égyptien à son costume, à son langage. — *Quare dimisistis*... ? Sans lui offrir l'hospitalité.

21. Moïse lui jura donc qu'il demeurerait avec lui. Il épousa ensuite sa fille, qui s'appelait Séphora.

22. Et elle lui enfanta un fils, qu'il nomma Gersam, en disant : J'ai été voyageur dans une terre étrangère. Elle eut encore un autre fils, qu'il nomma Eliézer, en disant : Le Dieu de mon père, qui est mon protecteur, m'a délivré de la main du Pharaon.

23. Longtemps après, le roi d'Égypte mourut, et les enfants d'Israël, gémissant sous le poids des ouvrages qui les accablaient, poussèrent de grands cris, et ces cris, que tirait d'eux l'excès de leurs travaux, s'élevèrent jusqu'à Dieu.

24. Il entendit leurs gémissements, et il se souvint de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob.

25. Et le Seigneur regarda favorablement les enfants d'Israël, et il les reconnut pour son peuple.

21. Juravit ergo Moyses quod habitaret cum eo. Accepitque Sephoram filiam ejus uxorem;

22. Quæ peperit ei filium, quem vocavit Gersam, dicens : Advena fui in terra aliena. Alterum vero peperit, quem vocavit Eliezer, dicens : Deus enim patris mei, adjutor meus, eripuit me de manu Pharaonis.

23. Post multum vero temporis mortuus est rex Ægypti; et ingemiscientes filii Israel, propter opera vociferati sunt; et ascendit clamor eorum ad Deum ab operibus.

24. Et audivit gemitum eorum, ac recordatus est fœderis quod pepigit cum Abraham, Isaac, et Jacob.

25. Et respexit Dominus filios Israel, et cognovit eos.

CHAPITRE III

1. Cependant Moïse conduisait les brebis de Jéthro, son beau-père, prêtre de Madian; et ayant mené son troupeau au fond du désert, il vint à la montagne de Dieu, nommée Horeb.

2. Alors le Seigneur lui apparut dans une flamme de feu qui sortait du milieu d'un buisson, et il voyait brûler le buisson sans qu'il fût consumé.

3. Moïse dit donc : Il faut que j'aïlle

1. Moyses autem pascebat oves Jethro soceri sui sacerdotis Madian; cumque minasset gregem ad interiora deserti, venit ad montem Dei Horeb.

2. Apparuitque ei Dominus in flamma ignis de medio rubi; et videbat quod rubus arderet, et non combureretur.

3. Dixit ergo Moyses : Vadam, et vi-

3^e Moïse épousa Séphora; Dieu écoute les gémissements d'Israël, vers. 21-25.

21-22. *Juravit*... Simplement, d'après l'hébreu : il consentit à habiter avec lui. — *Gersam* (hébr. : *Gersom*) : « advena ibi, » traduisait saint Jérôme; et Moïse explique lui-même ce nom, en disant : *Advena (gër) fui*... — *Eliezer*. C.-à-d. : Mon Dieu (est un) secours, *Deus... adjutor meus*. La naissance d'Eliézer n'est pas mentionnée ici dans le texte hébreu.

23-25. *Post... multum temporis* : un nouvel intervalle de quarante ans. Cf. VII, 7, et Act. VII, 30. — *Mortuus est rex*... Détail qui convient fort bien à Ramsès II, dont le règne fut de très longue durée. — *Ingemiscientes... vociferati sunt*. Ces gémissements et ces cris d'angoisse étaient une ardente prière; aussi montèrent-ils jusqu'au ciel. — *Audivit, recordatus est, respexit, cognovit*. Traits admirables. Le cœur de Dieu est touché, l'heure de la délivrance a sonné. Belle transition aux événements qui vont suivre.

SECTION III. — LA VOCATION DE MOÏSE ET SON RETOUR EN ÉGYPTÉ. III, 1 — IV, 31.

Faits d'une extrême importance pour l'histoire de la révélation; aussi sont-ils racontés avec de nombreux détails.

1^o Dieu apparaît à Moïse auprès de l'Horeb, III, 1-6.

CHAP. III. — 1. Introduction historique. — *Ad interiora deserti*. Hébr. : « derrière le désert; » à l'ouest du désert qui s'étend entre le golfe Élanite et le Sinaï. Par conséquent, au cœur même du massif de l'Horeb, dont le Sinaï est le pic principal. Il y a là de fertiles vallées et de gras pâturages. — *Montem Dei* : ce nom est employé par anticipation.

2-3. Le buisson ardent. — *Apparuit... Dominus (Y'hovah)*. Hébr. : un ange de Jéhovah. Mais, à vers. 4, ce même personnage est pareillement appelé Jéhovah et Eloïm dans le texte original. C'étaient, disent les Pères, la seconde personne

debo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus.

4. Cernens autem Dominus quod pergeret ad videndum, vocavit eum de medio rubi, et ait : Moyses ! Moyses ! Qui respondit : Adsum.

5. At ille : Ne appropies, inquit, huc ; solve calceamentum de pedibus tuis ; locus enim, in quo stas, terra sancta est.

6. Et ait : Ego sum Deus patris tui, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Abscondit Moyses faciem suam ; non enim audebat aspicere contra Deum.

7. Cui ait Dominus : Vidi afflictionem populi mei in Ægypto ; et clamorem ejus audiivi propter duritiam eorum qui præstant operibus.

8. Et sciens dolorem ejus, descendi ut liberem eum de manibus Ægyptiorum, et educam de terra illa in terram bonam, et spatiosam ; in terram quæ fluit lacte et melle, ad loca Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi.

9. Clamor ergo filiorum Israel venit ad me ; vidique afflictionem eorum, qua ab Ægyptiis opprimuntur.

10. Sed veni, et mittam te ad Pharaonem, ut educaas populum meum, filios Israel, de Ægypto.

11. Dixitque Moyses ad Deum : Quis

reconnaître quelle est cette merveille que je vois, et pourquoi ce buisson ne se consume point.

4. Mais le Seigneur, le voyant venir pour considérer ce phénomène, l'appela du milieu du buisson, et lui dit : Moïse, Moïse ! Il lui répondit : Me voici.

5. Et Dieu dit : N'approchez pas d'ici ; ôtez vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte.

6. Il dit encore : Je suis le Dieu de votre père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. Moïse se cacha le visage, parce qu'il n'osait regarder Dieu.

7. Le Seigneur lui dit : J'ai vu l'affliction de mon peuple, qui est en Égypte ; j'ai entendu le cri qu'il jette à cause de la dureté de ceux qui président aux travaux.

8. Et, sachant quelle est sa douleur, je suis descendu pour le délivrer des mains des Égyptiens, et pour le faire passer de cette terre en une terre bonne et spacieuse ; en une terre où coulent le lait et le miel, au pays des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jebuséens.

9. Le cri des enfants d'Israël est donc venu jusqu'à moi ; j'ai vu leur affliction et de quelle manière ils sont opprimés par les Égyptiens.

10. Mais venez, et je vous enverrai vers le Pharaon, afin que vous fassiez sortir de l'Égypte mon peuple, les enfants d'Israël.

11. Moïse dit à Dieu : Qui suis-je,

de la sainte Trinité. — *Rubi*. Hébr. : *hass'neh*, avec l'article, le buisson célèbre. Le *s'neh* est une sorte d'acacia rabougri qui abonde dans ces régions ; voyez l'*Atlas d'hist. nat. de la Bible*, pl. xxxi, fig. 1. D'après une antique tradition, le monastère du Sinaï s'élève à l'endroit même de l'apparition divine. Cf. *Acta Sanctorum*, maii ii, p. 22. — *Visionem hanc magnam*. Expression solennelle.

4-6. Dieu se révèle à Moïse. — *Cernens Dominus*... Hébr. : « Quand Jéhovah vit que Moïse s'approchait... Eloïm l'appela... » Cette juxtaposition des deux noms divins est remarquable. — *Solve calceamentum*. Hébr. : « tes sandales ; » la chaussure habituelle des Égyptiens, et en général des Orientaux soit anciens, soit modernes. Voy. l'*Atl. archéol. de la Bible*, pl. vi, fig. 11. En Orient, il a toujours été d'usage d'ôter ses chaussures pour pénétrer dans un lieu sacré ou même simplement respectable (cf. Jos. v, 15) : *locus enim...*, *terra sancta*. — *Ego sum Deus*... La révélation ne pouvait pas être plus claire, ni plus explicite. Sur l'application dogmatique que

N.-S. Jésus-Christ fit de ce texte, voy. Matth. xii, 28. — *Abscondit Moyses*... Épouvanté, comme autrefois Jacob à Béthel, Gen. xxviii, 17.

2° Le Seigneur annonce à Moïse qu'il l'a choisi pour délivrer Israël. III, 7-10.

7-9. La pitié de Dieu pour son peuple. — *Vidi*. Hébr. : « Voir, j'ai vu ; » formule très expressive. — *Descendi*. Anthropomorphisme, qui rappelle Gen. xi, 8, 7. Cette miséricordieuse intervention a un double but : l'un négatif, *ut liberem...* ; l'autre positif, *et educam...* — *In terram bonam*... Description poétique mais exacte de la terre promise. La Palestine était et pourrait redevenir très fertile dans son ensemble ; son lait et son miel ont toujours été renommés : de là l'expression proverbiale, qui reviendra souvent, *quæ fluit lacte et melle*. Les mots suivants, *ad loca Chananæi...*, développent l'épithète *spatiosam*. Cf. Gen. xv, 18-20.

10. Rôle spécial de Moïse dans ce gracieux plan de rédemption.

3° Objections de Moïse. III, 11-14.

11-12. Première objection, générale : *Quis sum*

debo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus. .

4. Cernens autem Dominus quod pergeret ad videndum, vocavit eum de medio rubi, et ait : Moyses ! Moyses ! Qui respondit : Adsum.

5. At ille : Ne appropies, inquit, huc ; solve calceamentum de pedibus tuis ; locus enim, in quo stas, terra sancta est.

6. Et ait : Ego sum Deus patris tui, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Abscondit Moyses faciem suam ; non enim audebat aspicere contra Deum.

7. Cui ait Dominus : Vidi afflictionem populi mei in Ægypto ; et clamorem ejus audivi propter duritiam eorum qui præsumunt operibus.

8. Et sciens dolorem ejus, descendi ut liberem eum de manibus Ægyptiorum, et educam de terra illa in terram bonam, et spatiosam ; in terram quæ fluit lacte et melle, ad loca Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi.

9. Clamor ergo filiorum Israel venit ad me ; vidique afflictionem eorum, qua ab Ægyptiis opprimuntur.

10. Sed veni, et mittam te ad Pharaonem, ut educas populum meum, filios Israel, de Ægypto.

11. Dixitque Moyses ad Deum : Quis

reconnaître quelle est cette merveille que je vois, et pourquoi ce buisson ne se consume point.

4. Mais le Seigneur, le voyant venir pour considérer ce phénomène, l'appela du milieu du buisson, et lui dit : Moïse, Moïse ! Il lui répondit : Me voici.

5. Et Dieu dit : N'approchez pas d'ici ; ôtez vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte.

6. Il dit encore : Je suis le Dieu de votre père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. Moïse se cacha le visage, parce qu'il n'osait regarder Dieu.

7. Le Seigneur lui dit : J'ai vu l'affliction de mon peuple, qui est en Égypte ; j'ai entendu le cri qu'il jette à cause de la dureté de ceux qui président aux travaux.

8. Et, sachant quelle est sa douleur, je suis descendu pour le délivrer des mains des Égyptiens, et pour le faire passer de cette terre en une terre bonne et spacieuse ; en une terre où coulent le lait et le miel, au pays des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jebuséens.

9. Le cri des enfants d'Israël est donc venu jusqu'à moi ; j'ai vu leur affliction et de quelle manière ils sont opprimés par les Égyptiens.

10. Mais venez, et je vous enverrai vers le Pharaon, afin que vous fassiez sortir de l'Égypte mon peuple, les enfants d'Israël.

11. Moïse dit à Dieu : Qui suis-je,

de la sainte Trinité. — *Rubi*. Hébr. : *hass'neh*, avec l'article, le buisson célèbre. Le *s'neh* est une sorte d'acacia rabougri qui abonde dans ces régions ; voyez l'Atlas d'hist. nat. de la Bible, pl. xxxi, fig. 1. D'après une antique tradition, le monastère du Sinaï s'élève à l'endroit même de l'apparition divine. Cf. *Acta Sanctorum*, maii ii, p. 22. — *Visionem hanc magnam*. Expression solennelle.

4-6. Dieu se révèle à Moïse. — *Cernens Dominus*... Hébr. : « Quand Jéhovah vit que Moïse s'approchait, ... Eloïm l'appela... » Cette juxtaposition des deux noms divins est remarquable. — *Solve calceamentum*. Hébr. : « tes sandales ; » la chaussure habituelle des Égyptiens, et en général des Orientaux soit anciens, soit modernes. Voy. l'Atl. archéol. de la Bible, pl. vi, fig. 11. En Orient, il a toujours été d'usage d'ôter ses chaussures pour pénétrer dans un lieu sacré ou même simplement respectable (cf. Jos. v, 15) : *locus enim...*, *terra sancta*. — *Ego sum Deus*... La révélation ne pouvait pas être plus claire, ni plus explicite. Sur l'application dogmatique que

N.-S. Jésus-Christ fit de ce texte, voy. Matth. xii, 26. — *Abscondit Moyses*... Épouvanté, comme autrefois Jacob à Béthel, Gen. xxviii, 17.

2° Le Seigneur annonce à Moïse qu'il l'a choisi pour délivrer Israël. III, 7-10.

7-9. La pitié de Dieu pour son peuple. — *Vidi*. Hébr. : « Voir, j'ai vu ; » formule très expressive. — *Descendi*. Anthropomorphisme, qui rappelle Gen. xi, 5, 7. Cette miséricordieuse intervention a un double but : l'un négatif, *ut liberem*... ; l'autre positif, *et educam*... — *In terram bonam*... Description poétique mais exacte de la terre promise. La Palestine était et pourrait devenir très fertile dans son ensemble ; son lait et son miel ont toujours été renommés : de là l'expression proverbiale, qui revient souvent, *quæ fluit lacte et melle*. Les mots suivants, *ad loca Chananai*..., développent l'épithète *spatiosam*. Cf. Gen. xv, 18-20.

10. Rôle spécial de Moïse dans ce gracieux plan de rédemption.

3° Objections de Moïse. III, 11-14.

11-12. Première objection, générale : *Quis sum*

pour aller vers le Pharaon et pour faire sortir d'Égypte les enfants d'Israël ?

12. Dieu lui répondit : Je serai avec vous, et ceci sera pour vous le signe que c'est moi qui vous ai envoyé. Lorsque vous aurez tiré mon peuple de l'Égypte, vous offrirez à Dieu un sacrifice sur cette montagne.

13. Moïse dit à Dieu : J'irai donc vers les enfants d'Israël, et je leur dirai : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous. Mais s'ils me disent : Quel est son nom ? que leur répondrai-je ?

14. Dieu dit à Moïse : Je suis celui qui est. Voici, ajouta-t-il, ce que vous direz aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous.

15. Dieu dit encore à Moïse : Vous direz ceci aux enfants d'Israël : Le Seigneur, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, m'a envoyé vers vous. Voilà mon nom pour l'éternité, et voilà mon mémorial de génération en génération.

16. Allez, assemblez les anciens d'Israël, et dites-leur : Le Seigneur, le Dieu de vos pères, m'est apparu. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob m'a dit : Je suis venu vous visiter, et j'ai vu tout ce qui vous est arrivé en Égypte.

17. J'ai résolu de vous tirer de l'oppression des Égyptiens et de vous faire passer au pays des Chananéens, des Hé-

sum ego ut vadam ad Pharaonem, et educam filios Israel de Ægypto ?

12. Qui dixit ei : Ego ero tecum ; et hoc habebis signum, quod miserim te : Cum eduxeris populum meum de Ægypto, immolabis Deo super montem istum.

13. Ait Moyses ad Deum : Ecce ego vadam ad filios Israel, et dicam eis : Deus patrum vestrorum misit me ad vos. Si dixerint mihi : Quod est nomen ejus ? quid dicam eis ?

14. Dixit Deus ad Moysen : Ego sum qui sum. Ait : Sic dices filiis Israel : Qui est, misit me ad vos.

15. Dixitque iterum Deus ad Moysen : Hæc dices filiis Israel : Dominus Deus patrum vestrorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob, misit me ad vos ; hoc nomen mihi est in æternum ; et hoc memoriale meum in generationem et generationem.

16. Vade, et congrega seniores Israel, et dices ad eos : Dominus Deus patrum vestrorum apparuit mihi, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob, dicens : Visitans visitavi vos, et vidi omnia quæ acciderunt vobis in Ægypto ;

17. Et dixi ut educam vos de afflictione Ægypti, in terram Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et

ego... ? Moïse avait été mieux préparé que personne pour la mission qui lui était confiée ; mais on conçoit son hésitation. Il ne songe plus, comme autrefois, II, 11-13, à assumer de lui-même le rôle de libérateur. — *Ego ero tecum*. A cette promesse rassurante, Dieu daigne ajouter un signe : *cum eduçeris...*, *immolabis...* ; signe, il est vrai, qui faisait appel à la foi de Moïse. Voyez-en plus loin la réalisation, XXIV, 4-8.

13-14. Deuxième objection. — *Si dixerint...*, *Quod... nomen...* ? C.-à-d. le nom qui exprime le mieux sa nature et ses attributs, le nom qui le distingue plus complètement des fausses divinités. — *Ego sum qui sum*. En hébreu : 'Eh'yeh 'aser 'eh'yeh (אהיה אשר אהיה). Nom sans pareil, en effet, qui décrit avec une exactitude et une brièveté incomparables l'unité, la simplicité, l'éternité, l'immuabilité, la perfection de l'Être divin. C'était un parfait commentaire du nom de Jéhovah (יהוה, Yahveh), « l'Éternel. » Cf. Apoc. I, 4, 8 ; IV, 8, etc. — *Qui est*. Hébr. : « Je suis » ('Eh'yeh), le premier mot de la formule précédente, employé à la façon d'un nom propre : « Je suis » m'a envoyé. — Ce nom sacré

était ancien et nouveau tout ensemble : ancien, puisque les patriarches l'avaient connu et révé (Gen. IV, 26 ; IX, 26 ; XV, 7, etc.) ; nouveau, à cause de l'interprétation officielle et sublime qui venait de lui être associée. Cette double circonstance faisait de lui un gage infailible de la mission de Moïse. Celui qui promettait le salut aux Israélites était le Dieu créateur, tout-puissant, plein de bonté, qui avait tant de fois béni et protégé leurs pères. Une appellation inconnue jusqu'alors n'aurait pas eu la même force.

4° Le Seigneur explique davantage à Moïse la nature de son rôle. III, 15-22.

15. Transition. — *Dominus Deus...* « Je suis » du vers. 14 reparait sous la forme plus familière de Jéhovah. — *Nomen... in æternum*. Ce nom glorieux n'a pas cessé d'être employé, soit chez les Juifs, soit chez les chrétiens, et jusqu'à la fin des temps il sera un *memoriale* qui préservera le souvenir du Dieu de la révélation.

16-17. Message que Moïse devra porter de la part du Seigneur aux anciens, c.-à-d. aux notables d'Israël. — *Dixi*. Autrefois à Abraham, Gen. XV, 18-20 ; tout récemment à Moïse, vers. 8.

Jebusæi, ad terram fluentem lacte et melle.

18. Et audient vocem tuam; ingredierisque tu, et seniores Israel, ad regem Ægypti, et dices ad eum : Dominus Deus Hebræorum vocavit nos; ibimus viam trium dierum in solitudinem, ut immolamus Domino Deo nostro.

19. Sed ego scio quod non dimittet vos rex Ægypti ut eatis, nisi per manum validam.

20. Extendam enim manum meam, et percutiam Ægyptum in cunctis mirabilibus meis, quæ facturus sum in medio eorum; post hæc dimittet vos.

21. Daboque gratiam populo huic coram Ægyptiis; et cum egrediemini, non exhibitis vacui;

22. sed postulabit mulier a vicina sua, et ab hospita sua, vasa argentea et aurea, ac vestes; ponetisque eas super filios et filias vestras, et spoliabitis Ægyptum.

théens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jebuséens; en une terre où coulent le lait et le miel.

18. Ils écouteront votre voix, et vous irez, vous et les anciens d'Israël, vers le roi d'Égypte, et vous lui direz : Le Seigneur, le Dieu des Hébreux, nous a appelés; nous sommes obligés d'aller à trois jours de chemin dans le désert, pour sacrifier au Seigneur notre Dieu.

19. Mais je sais que le roi d'Égypte ne vous laissera point aller, s'il n'y est contraint par une main forte.

20. J'étendrai donc ma main, et je frapperai l'Égypte par toutes sortes de prodiges que je ferai au milieu d'eux; et après cela il vous laissera aller.

21. Et je ferai trouver grâce à ce peuple dans l'esprit des Égyptiens; et lorsque vous partirez, vous ne sortirez pas les mains vides.

22. Mais chaque femme demandera à sa voisine et à celle qui demeurera chez elle des vases d'or et d'argent, et des vêtements dont vous habillerez vos fils et vos filles; et vous dépouillerez l'Égypte.

CHAPITRE IV

1. Respondens Moyses ait : Non credent mihi, neque audient vocem meam, sed dicent : Non apparuit tibi Dominus.

2. Dixit ergo ad eum : Quid est quod tenes in manu tua? Respondit : Virga.

3. Dixitque Dominus : Projice eam in terram. Projecit, et versa est in columbrum, ita ut fugeret Moyses.

4. Dixitque Dominus : Extende manum tuam, et apprehende caudam ejus. Extendit, et tenuit, versaque est in virgam.

1. Moïse répondit : Ils ne me croiront pas, et ils n'écouteront point ma voix; mais ils diront : Le Seigneur ne vous a point apparû.

2. Dieu lui dit donc : Que tenez-vous en votre main? Il répondit : Une verge.

3. Le Seigneur ajouta : Jetez-la à terre. Moïse la jeta, et elle fut changée en serpent, de sorte que Moïse s'enfuit.

4. Le Seigneur lui dit encore : Étendez votre main, et prenez ce serpent par la queue. Il étendit la main et le prit, et aussitôt la verge *changée en serpent* redevint verge.

18. Message destiné au pharaon. — *Viam tritum dierum*. Le but du pèlerinage n'est indiqué que d'une manière générale : *in solitudinem*, le désert Et-Tih, du côté de l'est. Même à la caravane la plus rapide il serait impossible d'aller en trois jours de Gessen au Sinaï; il n'est donc pas ici question de cette montagne. Au reste, le départ des Hébreux ne sera pas tout d'abord présenté au roi comme un fait perpétuel; on lui demandera seulement l'autorisation de franchir la frontière. Voy. l'*Ath. géogr.*, pl. v.

19-20. Dieu prédit le refus du pharaon, et les moyens terribles par lesquels son consentement sera finalement obtenu. — *Per manum validam*. Expression pittoresque, qui est ensuite commen-

tée : *extendam enim...*

21-22. Compensation promise aux Hébreux pour les persécutions qu'ils auront endurées en Égypte. — *Postulabit* : en don, et non sous forme de prêt, idée qui n'est pas dans l'expression. Voy. XII, 35-36, et le commentaire.

50 Trois signes éclatants, pour confirmer la mission de Moïse. IV, 1-9.

CHAP. IV. — 1-5. Le premier signe. — *Respondens Moyses...* Il hésite encore, et propose une nouvelle objection : *Non credent...* Dieu la réfute cette fois par des faits. — *Virga*. Sa houlette de pasteur, ou plutôt un simple bâton. — *Projectum...* Le prodige est raconté en termes dramatiques.

5. Le Seigneur ajouta : *J'ai fait ceci* afin qu'ils croient que le Seigneur, le Dieu de leurs pères, vous est apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob.

6. Le Seigneur lui dit encore : Mettez votre main dans votre sein. Et l'ayant mise dans son sein, il l'en retira pleine d'une lèpre *blanche* comme la neige.

7. Remettez, dit le Seigneur, votre main dans votre sein. Il la remit, et l'en retira toute semblable au reste de son corps.

8. S'ils ne vous croient pas, dit le Seigneur, et s'ils n'écoutent pas la voix du premier miracle, ils écouteront celle du second.

9. Que s'ils ne croient point encore à ces deux miracles et qu'ils n'écoutent point votre voix, prenez de l'eau du fleuve, répandez-la sur la terre, et tout ce que vous en aurez puisé sera changé en sang.

10. Moïse dit alors : Ah! Seigneur, je n'ai jamais eu la facilité de parler, et depuis que vous avez commencé à parler à votre serviteur, j'ai la langue encore moins libre et plus empêchée.

11. Le Seigneur lui répondit : Qui a fait la bouche de l'homme? Qui a formé le muet et le sourd, celui qui voit et celui qui est aveugle? N'est-ce pas moi?

12. Allez donc, je serai dans votre bouche, et je vous apprendrai ce que vous aurez à dire.

13. Je vous prie, Seigneur, repartit Moïse, envoyez celui que vous devez envoyer.

14. Le Seigneur s'irrita contre Moïse et lui dit : Je sais qu'Aaron votre frère, le Léviite, s'exprime aisément; il va venir au-devant de vous, et quand il vous verra, son cœur sera plein de joie.

5. Ut credant, inquit, quod apparuerit tibi Dominus Deus patrum suorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob.

6. Dixitque Dominus rursum : Mitte manum tuam in sinum tuum. Quam cum misisset in sinum, protulit leprosam instar nivis.

7. Retrahe, ait, manum tuam in sinum tuum. Retraxit, et protulit iterum, et erat similis carni reliquæ.

8. Si non crediderint, inquit, tibi, neque audierint sermonem signi prioris, credent verbo signi sequentis.

9. Quod si nec duobus quidem his signis crediderint, neque audierint vocem tuam, sume aquam fluminis, et effunde eam super aridam, et quidquid hauseris de fluvio, vertetur in sanguinem.

10. Ait Moyses : Obsecro, Domine, non sum eloquens ab heri, et nudius tertius; et ex quo locutus es ad servum tuum, impeditioris et tardioris linguæ sum.

11. Dixit Dominus ad eum : Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum et surdum, videntem et cæcum? nonne ego?

12. Perge igitur, et ego ero in ore tuo; doceboque te quid loquaris.

13. At ille : Obsecro, inquit, Domine, mitte quem missurus es.

14. Iratus Dominus in Moysen, ait : Aaron frater tuus Levites, scio quod eloquens sit; ecce ipse egreditur in occursum tuum, vidensque te lætabitur corde.

6-8. Le second signe. — *Leprosam instar nivis*. C'est là, en effet, le caractère de la lèpre la plus commune. Cf. Lev. XIII. Quand elle est parvenue à son complet développement, la peau, les poils, les cheveux deviennent entièrement blancs. — *Sermonem signi*. Les miracles ont leur langage, extrêmement frappant. Jamais encore aucun homme n'avait reçu le pouvoir d'en accomplir.

9. Troisième signe. Les deux premiers avaient eu lieu sur place, le troisième est réservé à un prochain avenir.

6° Dieu surmonte les dernières hésitations de Moïse en lui associant Aaron. IV, 10-17.

10-12. Quatrième objection de Moïse : *Non sum eloquens*. Et ce défaut, qu'il dit remonter ab

heri et nudius tertius (formule hébraïque pour désigner le passé en général), s'est encore accru, assure-t-il, depuis que Dieu lui a confié une mission qui l'intimide. Une curieuse légende juive prétend qu'il ne pouvait qu'à grand-peine prononcer les labiales. — Jéhovah encourage aimablement son serviteur, soit en lui rappelant sa puissance créatrice (*quis fecit os...*?), soit en lui promettant une assistance spéciale (*ego in ore tuo*, locution très forte).

13-17. Cinquième objection de Moïse : *Mitte quem missurus...* C.-à-d. un autre plutôt que moi. Malgré toute sa foi, malgré la condescendance si aimable du Seigneur, il est comme écrasé en pensant aux difficultés qui l'attendent. — *Iratus Dominus*. La bonté de Dieu éclate au milieu

15. Loquere ad eum, et pone verba mea in ore ejus; et ego ero in ore tuo, et in ore illius, et ostendam vobis quid agere debeatis.

16. Ipse loquetur pro te ad populum, et erit os tuum; tu autem eris ei in his quæ ad Deum pertinent.

17. Virgam quoque hanc sume in manu tua, in qua facturus es signa.

18. Abiit Moyses, et reversus est ad Jethro socerum suum, dixitque ei : Vadam et revertar ad fratres meos in Ægyptum, ut videam si adhuc vivunt. Cui ait Jethro : Vade in pace.

19. Dixit ergo Dominus ad Moysen in Madian : Vade, et revertere in Ægyptum; mortui sunt enim omnes qui quærebant animam tuam.

20. Tulit ergo Moyses uxorem suam, et filios suos, et imposuit eos super asinum, reversusque est in Ægyptum, portans virgam Dei in manu sua.

21. Dixitque ei Dominus revertenti in Ægyptum : Vide ut omnia ostenta quæ posui in manu tua, facias coram Pharaone; ego indurabo cor ejus, et non dimittet populum.

22. Dicesque ad eum : Hæc dicit Dominus : Filius meus primogenitus Israel.

23. Dixi tibi : Dimitte filium meum ut serviat mihi; et noluisti dimittere eum; ecce ego interficiam filium tuum primogenitum.

15. Parlez-lui et mettez mes paroles dans sa bouche. Je serai dans votre bouche et dans la sienne, et je vous montrerai ce que vous aurez à faire.

16. Il parlera pour vous au peuple, et il sera votre bouche, et vous le conduirez dans tout ce qui regarde Dieu.

17. Prenez aussi cette verge en votre main, car c'est avec elle que vous ferez des miracles.

18. Moïse s'en alla donc et retourna chez Jéthro son beau-père, et il lui dit : Je m'en vais retrouver mes frères en Égypte, pour voir s'ils sont encore en vie. Jéthro lui dit : Allez en paix.

19. Or le Seigneur dit à Moïse lorsqu'il était encore en Madian : Allez, retournez en Égypte, car ceux qui voulaient vous ôter la vie sont tous morts.

20. Moïse prit donc sa femme et ses fils, les mit sur un âne et retourna en Égypte, portant à la main la verge de Dieu.

21. Et le Seigneur lui dit lorsqu'il retournait en Égypte : Ne manquez pas de faire devant le Pharaon tous les miracles que je vous ai donné le pouvoir de faire. J'endurcirai son cœur, et il ne laissera point aller mon peuple.

22. Vous lui direz donc : Voici ce que dit le Seigneur : Israël est mon fils aîné.

23. Je vous ai dit : Laissez aller mon fils, afin qu'il me rende le culte qui m'est dû; et vous n'avez point voulu le laisser aller : c'est pourquoi je tuerai votre fils aîné.

même de son juste mécontentement, et il donne à Moïse son frère Aaron pour porte-parole. — *Ipse egreditur...* Bonne et encourageante nouvelle. — *Loquere ad eum...* Le rôle spécial des deux frères est nettement précisé (vers. 15-17), comme aussi la nature du divin concours à l'égard de l'un et de l'autre. — *In his quæ ad Deum.* Hébr. : « loco Dei; » tu seras (en quelque sorte) son Dieu. Le Seigneur ne faisait directement ses révélations qu'à Moïse; celui-ci les transmettait à Aaron. — *Virgam hanc* : la verge récemment changée en serpent, vers. 2-4.

7^o Moïse se met en route pour l'Égypte. IV, 18-20.

18. *Reversus... ad Jethro...* : Vadam. Moïse n'indique pas à son beau-père la vraie cause de son départ; il allègue la vague « raison de famille » (ut videam...). — *Vade in pace.* Jéthro est remarquable par sa douceur et sa bonté dans toutes les circonstances où la Bible nous le montre. Cf. XVIII, 2, etc. Quelle différence avec Laban ! Voy. Gen. XXXI.

19. Dieu hâte le départ de son serviteur, et lui annonce qu'il n'a rien à craindre en Égypte :

mortui sunt enim...

20. Détails pittoresques. Qui eût soupçonné, dans un appareil si simple, le futur libérateur d'Israël ? — *Imposuit eos super asinum.* On croirait les reconnaître dans les deux enfants de la fresque de Beni-Hassan, qui occupent chacun un côté d'un bât antique. Voy. l'Atlas archéol. de la Bible, pl. LXV, fig. 8.

8^o Trois incidents du voyage. IV, 21-23.

21-23. Premier incident : une recommandation de Dieu à Moïse relativement au pharaon. — *Omnia ostenta.* Non seulement les trois prodiges signalés plus haut, vers. 3-9, mais encore les autres miracles que Moïse devait successivement accomplir sur l'ordre de Jéhovah. — *Ego indurabo...* Expression célèbre dans l'histoire de la théologie; mal comprise par les incrédules, elle a souvent occasionné d'injustes attaques contre la Bible. Une rapide étude du texte sacré répond à tout. Dans les chap. IV à XIV de l'Exode, il est question à vingt reprises de l'« endurcissement » du pharaon; mais, si cet acte moral est attribué dix fois à Dieu (IV, 21; VII, 3; IX, 12; X, 1, 20, 27; XI, 10; XIV, 4, 8, 17), dix fois

24. Moïse étant en chemin, le Seigneur se présenta à lui dans l'hôtellerie, et il voulait lui ôter la vie.

25. Séphora prit aussitôt une pierre très aiguë et circonci la chair de son fils; et touchant les pieds de Moïse, elle dit : Vous m'êtes un époux de sang.

26. Alors le Seigneur laissa Moïse après qu'elle eut dit, à cause de la circoncision : Vous m'êtes un époux de sang.

27. Cependant le Seigneur dit à Aaron : Allez au désert au-devant de Moïse. Et Aaron alla au-devant de lui sur la montagne de Dieu, et il le baisa.

28. Moïse raconta à Aaron tout ce que le Seigneur lui avait dit en l'envoyant, et les miracles qu'il lui avait ordonné de faire.

29. Et, étant arrivés ensemble, ils firent assembler tous les anciens des enfants d'Israël.

30. Et Aaron rapporta tout ce que le Seigneur avait dit à Moïse, et fit des miracles devant le peuple.

31. Et le peuple crut, et ils comprirent que le Seigneur avait visité les enfants d'Israël et qu'il avait regardé leur affliction; et, se prosternant, ils l'adorèrent.

24. Cumque esset in itinere, in diversorio occurrit ei Dominus, et volebat occidere eum.

25. Tulit illico Sephora acutissimam petram, et circumcidit præputium filii sui; tetigitque pedes ejus, et ait : Sponsus sanguinum tu mihi es.

26. Et dimisit eum postquam dixerat : Sponsus sanguinum, ob circumcisionem.

27. Dixit autem Dominus ad Aaron : Vade in occursum Moysi in desertum. Qui perrexit obviam ei in montem Dei, et osculatus est eum.

28. Narravitque Moyses Aaron omnia verba Domini quibus miserat eum, et signa quæ mandaverat.

29. Veneruntque simul, et congregaverunt cunctos seniores filiorum Israel.

30. Locutusque est Aaron omnia verba quæ dixerat Dominus ad Moysen; et fecit signa coram populo;

31. Et credidit populus. Audieruntque quod visitasset Dominus filios Israel, et quod respexisset afflictionem illorum; et proni adoraverunt.

aussi le roi d'Égypte en est rendu directement responsable (VII, 13, 14, 22; VIII, 15, 19, 32; IX, 7, 34, 35; XIII, 16). « Ipse ergo Pharaon propterea et positive se induravit, Deus vero permissive et indirecte, » conclut à bon droit Cornelius à Lapidé. Et rien de plus légitime que de retirer la grâce à un homme qui, averti par de nombreux et d'éclatants prodiges, s'obstinait quand même volontairement dans le mal. Cf. S. Aug., *Quæst.* XVIII, XXIV, XXXVI in *Exod.* — *Filius meus... Israel.* Adoption tout aimable, dont nous trouvons ici la première mention. Cf. Os. XI, 1; Rom. VIII, 14-17, etc. Israël est appelé le fils *primogenitus* par allusion aux Gentils, les enfants puînés. — *Interfecit filium tuum.* La loi du talion sera appliquée au roi impie.

24-26. Deuxième incident. — *In diversorio.* Voyez la note de Gen. XLII, 27. — *Volebat occidere...* L'expression est un peu obscure : on ne dit pas de quelle manière la vie de Moïse fut menacée. Du moins, Séphora comprit aussitôt que ce danger provenait de ce qu'elle avait omis de circoncire un de ses fils. — *Acutissimam petram.*

En guise de couteau, ainsi que firent plus tard les Hébreux dans une circonstance analogue, Jos. V, 11. — *Tetigit...* Hébr. « elle fit toucher » ses pieds. C.-à-d. que, dans un mouvement de colère, Séphora jeta aux pieds de Moïse le morceau de chair retranché, ou la pierre ensanglantée. Ses paroles expliquaient son geste : *Sponsus sanguinum...*; un mari dont la religion exigeait l'effusion du sang de ses enfants. — *Dimisit eum.* Dieu, satisfait, épargna la vie de Moïse.

27-28. Troisième incident : Dieu envoie Aaron au-devant de Moïse. — *In montem Dei.* Dans la région de l'Horeb, III, 1.

29. Les Israélites accueillent Moïse avec les sentiments d'une foi vive. IV, 29-31.

29-31. *Congregaverunt...* Dès son arrivée, Moïse exécute son mandat. Cf. III, 16. Aaron aussi inaugure sa mission spéciale : *locutusque est...* — Le résultat fut admirable : *credidit populus*; et tous, comprenant que Dieu allait enfin les sauver, *proni adoraverunt.* Beau début de la délivrance.

CHAPITRE V

1. Post hæc ingressi sunt Moyses et Aaron, et dixerunt Pharaoni: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Dimitte populum meum ut sacrificet mihi in deserto.

2. At ille respondit: Quis est Dominus, ut audiam vocem ejus, et dimittam Israel? Nescio Dominum, et Israel non dimittam.

3. Dixeruntque: Deus Hebræorum vocavit nos, ut eamus viam trium dierum in solitudinem, et sacrificemus Domino Deo nostro, ne forte accidat nobis pestis aut gladius.

4. Ait ad eos rex Ægypti: Quare, Moyses et Aaron, sollicitatis populum ab operibus suis? Ite ad onera vestra.

5. Dixitque Pharaon: Multus est populus terræ; videtis quod turba succrevit; quanto magis, si dederitis eis requiem ab operibus!

6. Præcepit ergo in die illo præfectis operum et exactoribus populi, dicens:

7. Nequaquam ultra dabit is paleas populo ad conficiendos lateres, sicut prius; sed ipsi vadant, et colligant stipulas.

1. Après cela, Moïse et Aaron vinrent trouver le Pharaon, et ils lui dirent: Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert.

2. Mais il répondit: Qui est ce Seigneur, pour que je sois obligé d'écouter sa voix et de laisser sortir Israël? Je ne connais point ce Seigneur, et je ne laisserai point sortir Israël.

3. Ils lui dirent encore: Le Dieu des Hébreux nous a ordonné d'aller à trois journées de chemin dans le désert, pour sacrifier au Seigneur notre Dieu, de peur que nous ne soyons frappés de peste ou du glaive.

4. Le roi d'Égypte leur répondit: Moïse et Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de leurs ouvrages? Allez à votre travail.

5. Le Pharaon dit encore: Ce peuple s'est fort multiplié dans le pays; vous voyez que cette populace s'est beaucoup accrue. Qu'en serait-ce si vous lui relâchiez quelque chose de son travail?

6. Il donna donc, ce jour-là même, cet ordre aux inspecteurs des travaux et aux commissaires du peuple, et il leur dit:

7. Vous ne donnerez plus, comme auparavant, de paille à ce peuple pour faire les briques, mais qu'ils en aillent chercher eux-mêmes.

SECTION IV. — VAINES TENTATIVES DE MOÏSE ET D'AARON POUR OBTENIR DU PHARAON LE DÉPART D'ISRAËL. V, 1 — VII, 7.

1^o Moïse et Aaron communiquent au roi les ordres de Dieu. V, 1-5.

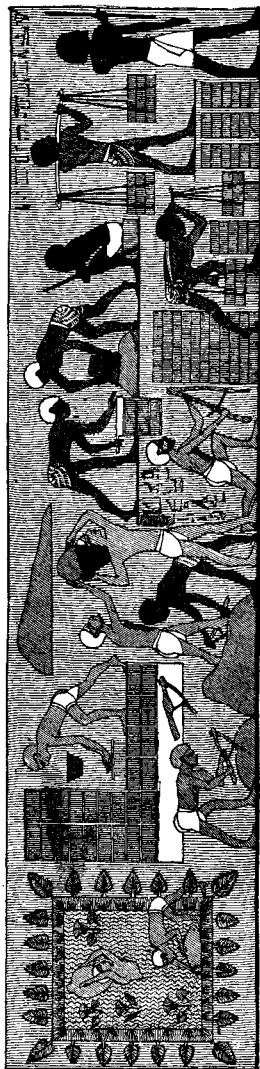
CHAP. V. — 1-2. La première ouverture. — *Dixerunt Pharaoni*. C'était, selon toute vraisemblance, Ménéphthah I^{er}, fils et successeur de Ramsès II, qui continua la politique et imita les cruautés de son père. Voyez son portrait dans l'*Atlas d'hist. nat. de la Bible*, pl. CVII, fig. 1. D'après le psaume LXXVII, 12, 43, c'est à Tanis que se passèrent les graves incidents qui précédèrent la sortie d'Égypte. — *Quis est Dominus...*? *Nescio*. À la demande si modeste des envoyés de Jéhovah, le prince répond en termes arrogants, dédaigneux. Il commence déjà sa lutte impie.

3-5. Moïse et Aaron insistent en vain. — *Deus Hebræorum*. Si le pharaon ne connaît point Jéhovah, les Hébreux le connaissent, et ils ne

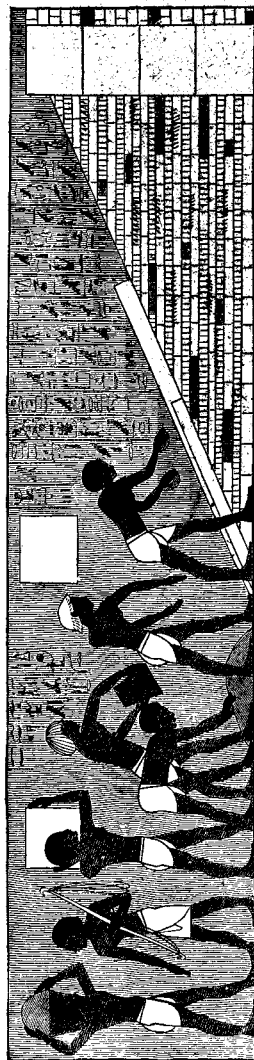
peuvent sans danger désobéir à ses ordres formels. — *Pestis aut gladius*. Une mort violente dans les deux cas. « Le glaive » par une invasion subite des Schasou, les Sémites nomades des frontières du nord-est. — *Sollicitatis*... Ménéphthah affecte de ne voir dans la demande de Moïse qu'un moyen dissimulé de faire chômer les Israélites, et il congédie brutalement les deux frères: *Ite ad onera*... L'expression *populus terre* désigne la masse du peuple hébreu.

2^o Recrudescence de la persécution. V, 6-18.

6-9. Le roi impose aux Hébreux de nouvelles corvées. — *Præfectis operum*: les maîtres de corvée, subordonnés aux intendants supérieurs dont il a été question plus haut, I, 11. — *Exactoribus*... Hébr.: *sostrim*, ou scribes (LXX: τοῖς γραμματέσιν). Cette troisième catégorie de surveillants était prise, d'après le vers. 14, dans les rangs mêmes des Hébreux; ils notaient, comme l'indique leur nom primitif, l'ouvrage d'un chacun, et ils étaient responsables de l'exécution des travaux. — *Nequaquam... paleas*. Cette paille



Préparation des briques dans l'ancienne Égypte. (D'après une peinture funéraire.)



Construction d'un temple en Égypte. (D'après une fresque antique.)

8. Et vous ne laisserez pas d'exiger d'eux la même quantité de briques qu'ils rendaient auparavant, sans en rien diminuer. Car ils n'ont pas de quoi s'occuper; c'est pourquoi ils crient et disent : Allons sacrifier à notre Dieu.

9. Qu'on les accable de travaux, qu'ils les exécutent, afin qu'ils n'acquiescent plus à des paroles de mensonge.

10. Alors ceux qui avaient l'intendance des ouvrages et qui les exigeaient du peuple dirent *aux Hébreux* : Voici l'ordre du Pharaon : Je ne vous donnerai plus de paille.

11. Allez, et cherchez-en où vous pourrez en trouver; et néanmoins on ne diminuera rien de votre ouvrage.

12. Le peuple se répandit donc dans toute l'Égypte, afin d'amasser de la paille.

13. Et ceux qui avaient l'intendance des travaux les pressaient, en leur disant : Rendez tous les jours la même quantité de briques que vous rendiez lorsqu'on vous donnait de la paille.

14. Ceux donc qui étaient préposés aux ouvrages des enfants d'Israël furent battus de verges par les exacteurs du Pharaon, qui leur disaient : Pourquoi n'avez-vous pas rendu, ni hier ni aujourd'hui, la même quantité de briques que vous faisiez auparavant?

15. Alors ceux qui étaient préposés *aux travaux* des enfants d'Israël vinrent crier au Pharaon, en lui disant : Pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs?

16. On ne nous donne point de paille et on nous commande de rendre le même nombre de briques qu'auparavant. Nous sommes battus de verges, nous qui sommes vos serviteurs, et on tourmente injustement votre peuple.

8. Et mensuram laterum, quam prius faciebant, imponetis super eos, nec minuetis quidquam; vacant enim, et idcirco vociferantur, dicentes : Eamus, et sacrificemus Deo nostro.

9. Opprimantur operibus, et expleant ea, ut non acquiescant verbis mendacibus.

10. Igitur egressi præfecti operum et exactores ad populum, dixerunt : Sic dicit Pharaon : Non do vobis paleas.

11. Ite, et colligite sicubi invenire poteritis; nec minuetur quidquam de opere vestro.

12. Dispersusque est populus per omnem terram Ægypti ad colligendas paleas.

13. Præfecti quoque operum instabant, dicentes : Complete opus vestrum quotidie, ut prius facere solebatis quando dabantur vobis paleæ.

14. Flagellatique sunt qui præerant operibus filiorum Israel, ab exactoribus Pharaonis, dicentibus : Quare non impletis mensuram laterum sicut prius, nec heri, nec hodie?

15. Veneruntque præpositi filiorum Israel, et vociferati sunt ad Pharaonem, dicentes : Cur ita agis contra servos tuos?

16. Paleæ non dantur nobis, et lateres similiter imperantur; en famuli tui flagellis cædimur, et injuste agitur contra populum tuum.

ne servait point à cuire les briques, lesquelles, d'ordinaire, étaient simplement séchées au soleil; mais on la hachait et on la mélangeait à l'argile, pour donner aux briques plus de solidité. Comme il en fallait des quantités énormes, le travail des Hébreux était doublé par cette réquisition nouvelle. « Je n'ai personne pour m'aider à faire des briques, point de paille, » s'écrie avec amertume un Égyptien de la xix^e dynastie. — *Vacant enim*. Cruelle ironie.

10-14. On exécute l'ordre du roi. — *Dispersus... ad colligendas...* L'hébreu ajoute : dans les champs. Il a toujours été d'usage en Égypte de moissonner le blé très haut, presque au-dessous de l'épi; la plus grande partie du chaume restait sur pied, abandonnée aux premiers occupants. Voy. l'*Atlas archéol. de la Bible*, pl. xxxiv, fig. 5. — *Præ-*

fecti... instabant : car évidemment ces nouvelles exigences mirent les ouvriers en retard. — *Flagellati... qui præerant*. Dans l'hébr. : On battit les commissaires (les *šotrim*) des enfants d'Israël, établis sur eux par les inspecteurs du pharaon. Selon la coutume orientale, on s'en prend aux officiers responsables, et on les châtie sans pitié. La bastonnade égyptienne était aussi cruelle que fréquente. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. lxxi, fig. 4 et 5.

15-18. Les commissaires israélites vont se plaindre au pharaon. — *Venerunt... ad Pharaonem*. Les rois d'Égypte se mettaient assez volontiers à la disposition de leurs sujets pour entendre les plaintes, redresser les torts, etc. — *Injuste... contra populum tuum*. C.-à-d. contre les Hébreux, qui comptaient aussi parmi les sujets du

17. Qui ait : Vacatis otio; et idcirco dicitis : Eamus, et sacrificemus Domino.

18. Ite ergo, et operamini; paleæ non dabuntur vobis, et reddetis consuetum numerum laterum.

19. Videbantque se præpositi filiorum Israel in malo, eo quod diceretur eis : Non minuatur quidquam de lateribus per singulos dies.

20. Occurreruntque Moysi et Aaron, qui stabant ex adverso, egredientibus a Pharaone;

21. Et dixerunt ad eos : Videat Dominus et judicet, quoniam fastere fecistis odorem nostrum coram Pharaone et servis ejus, et præbuitis ei gladium, ut occideret nos.

22. Reversusque est Moyses ad Dominum, et ait : Domine, cur afflixisti populum istum? Quare misisti me?

23. Ex eo enim quo ingressus sum ad Pharaonem ut loquerer in nomine tuo, afflixit populum tuum; et non liberasti eos.

17. Il leur répondit : Vous avez trop de loisir, et c'est ce qui vous fait dire : Allons sacrifier au Seigneur.

18. Allez donc, et travaillez; on ne vous donnera point de paille, et vous rendrez toujours la même quantité de briques.

19. Ainsi ceux qui étaient préposés aux travaux des enfants d'Israël se trouvèrent dans une grande extrémité, parce qu'on leur disait : Que rien ne soit diminué des briques de chaque jour.

20. Et ayant rencontré Moïse et Aaron, qui s'étaient tenus près de là, attendant que ces Israélites sortissent d'auprès du Pharaon,

21. Ils leur dirent : Que le Seigneur voie ceci et en soit le juge. Car vous nous avez mis en mauvaise odeur devant le Pharaon et devant ses serviteurs, et vous lui avez donné un glaive pour nous tuer.

22. Moïse, étant retourné vers le Seigneur, lui dit : Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple? pourquoi m'avez-vous envoyé?

23. Car depuis que je me suis présenté devant le Pharaon pour lui parler en votre nom, il a tourmenté encore plus votre peuple, et vous ne l'avez point délivré.

CHAPITRE VI

1. Dixitque Dominus ad Moysen : Nunc videbis quæ facturus sim Pharaoni; per manum enim fortem dimittet eos, et in manu robusta ejiciet illos de terra sua.

1. Le Seigneur dit à Moïse : Vous verrez maintenant ce que je vais faire au Pharaon. Car je le contraindrai par la force de mon bras à laisser aller les Israélites, et ma main puissante l'obligera de les chasser de son pays.

pharaon. Mais l'hébreu porte : Ton peuple pèche. C.-à-d. la faute en est aux Égyptiens, ton peuple. — Le monarque se contente encore (cf. vers 4-5) d'une réponse ironique (*vacatis...*), et il confirme froidement la sentence.

3^e Plaintes amères des Hébreux et de Moïse. V, 19-23.

19-21. Les commissaires Israélites se plaignent à Moïse et à Aaron, leur attribuant l'accroissement de leurs maux. — *In malo* : dans un mauvais cas, en danger de mort d'après le vers 21. — *Qui stabant ex adverso*. Les deux frères attendaient, en dehors du palais, l'issue de l'audience accordée aux *sostrim*. Ceux-ci, mécontents, leur adressèrent de vifs reproches. — *For-*

tere fecistis... Locution imagée, qu'employaient également les Égyptiens.

22-23. Moïse se plaint à son tour à Jéhovah de ce que son intervention n'a fait qu'aggraver les maux d'Israël. Le langage est d'une familiarité étonnante, à la manière des saints.

4^e Dieu renouvelle toutes ses promesses. VI, 1-8.

CHAP. VI. — 1. Introduction solennelle. — *Videbis...* Moïse s'était plaint que Dieu différerait l'accomplissement de ses promesses; le Seigneur répond : *Nunc*, sans délai. — *Dimittet...*, *ejiciet*. Non content d'autoriser le départ des Hébreux, le pharaon le hâtera de toutes ses forces.

2. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit : Je suis le Seigneur,

3. Qui ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob comme le Dieu tout-puissant; mais je ne leur ai point fait connaître mon nom de Jéhovah.

4. Et j'ai fait alliance avec eux en leur promettant de leur donner la terre de Chanaan, la terre de leurs pérégrinations, où ils ont demeuré comme étrangers.

5. J'ai entendu les gémissements des enfants d'Israël *parmi les travaux dont les Egyptiens les accablent*, et je me suis souvenu de mon alliance.

6. C'est pourquoi dites aux enfants d'Israël : Je suis le Seigneur; c'est moi qui vous tirerai de la prison des Egyptiens, qui vous délivrerai de la servitude et qui vous rachèterai par la force de mon bras et par des jugements éclatants.

7. Je vous prendrai pour mon peuple et je serai votre Dieu, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu lorsque je vous aurai délivrés de la prison des Egyptiens;

8. Et que je vous aurai fait entrer dans cette terre que j'ai juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob; car je vous la donnerai et vous en mettrai en possession, moi qui suis le Seigneur.

9. Moïse rapporta donc tout cela aux enfants d'Israël; mais ils ne l'écouterent point, à cause de leur extrême angoisse et de leurs rudes travaux.

10. Dieu parla ensuite à Moïse et lui dit :

11. Allez trouver le Pharaon, le roi d'Égypte, et parlez-lui, afin qu'il permette aux enfants d'Israël de sortir de son pays.

12. Moïse répondit au Seigneur : Vous voyez que les enfants d'Israël ne m'é-

2. Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : Ego Dominus,

3. Qui apparui Abraham, Isaac et Jacob, in Deo omnipotente; et nomen meum Adonai non indicavi eis.

4. Pegigique fœdus cum eis, ut darem eis terram Chanaan, terram peregrinationis eorum, in qua fuerunt advenæ.

5. Ego audiivi gemitum filiorum Israël, quo Ægyptii oppresserunt eos, et recordatus sum pacti mei.

6. Ideo dic filiis Israel : Ego Dominus, qui educam vos de ergastulo Ægyptiorum, et eruam de servitute, ac redimam in brachio excelso, et iudiciiis magnis.

7. Et assumam vos mihi in populum, et ero vester Deus; et scietis quod ego sum Dominus Deus vester, qui eduxerim vos de ergastulo Ægyptiorum;

8. Et induxerim in terram, super quam levavi manum meam ut darem eam Abraham, Isaac et Jacob; daboque illam vobis possidendam, ego Dominus.

9. Narravit ergo Moyses omnia filiis Israel, qui non acquieverunt ei, propter angustiam spiritus, et opus durissimum.

10. Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens :

11. Ingredere, et loquere ad Pharaonem regem Ægypti, ut dimittat filios Israel de terra sua.

12. Respondit Moyses coram Domino : Ecce filii Israel non audiunt me; et quo-

2-5. Jéhovah se souvient de ses antiques serments. — *Apparui... in Deo omnipotente*. Hébraïsme, pour dire : J'ai apparu à Abraham, ... sous le nom de Dieu tout-puissant (*El-Saddaï*). Comp., en effet, les passages Gen. xvii, 1, pour Abraham; Gen. xxviii, 3, pour Isaac; Gen. xxxv, 11, pour Jacob. — *Nomen... Adonai* (hébr.: *Y'hovah*) non indicavi... Voyez les notes de III, 13-15. Les trois grands patriarches avaient connu ce nom sacré; mais Dieu n'en avait pas fait pour eux son appellation distinctive et caractéristique, ainsi que cela avait récemment eu lieu. — *Pegigi... fœdus*... Cf. Gen. xv, 18-21; xvii, 7-8; xxvi, 3-4; xxxv, 12, etc.

6-8. L'ancien pacte est renouvelé, élargi. Trois promesses sont réitérées coup sur coup : la déli-

vrance du joug égyptien, vers. 6; l'adoption des Hébreux comme nation privilégiée, vers. 7; leur établissement en Palestine, vers. 8.

5^o. Moïse, rejeté par Israël, est de nouveau rassuré par Jéhovah. VI, 9-13.

9. Les Hébreux refusent d'écouter Moïse. — Aigris par leur surcroît de travail et de souffrances, *non acquieverunt*. Leur généreux enthousiasme des premières heures, iv, 31, s'est refroidi *propter angustiam spiritus*...

10-11. Dieu confie à Moïse un second message pour le pharaon. — *Ut dimittat*. Cette fois, ce n'est pas une sortie momentanée que l'on demandera (cf. III, 18; v, 3), mais un départ définitif.

12-13. Moïse hésite, le Seigneur insiste. —

modo audiet Pharaon, praesertim cum incircumciscus sim labiis?

13. Locutusque est Dominus ad Moysen et Aaron, et dedit mandatum ad filios Israel, et ad Pharaonem regem Ægypti, ut educerent filios Israel de terra Ægypti.

14. Isti sunt principes domorum per familias suas. Filii Ruben primogeniti Israelis: Henoch et Phallu, Hesron et Charmi. Hæ cognationes Ruben.

15. Filii Simeon: Jamuel, et Jamin, et Ahod, et Jachin, et Soar, et Saul filius Chanaanitidis. Hæ progenies Simeon.

16. Et hæc nomina filiorum Levi per cognationes suas: Gerson et Caath et Merari. Anni autem vitæ Levi fuerunt centum triginta septem.

17. Filii Gerson: Lobni et Semei, per cognationes suas.

18. Filii Caath: Amram, et Isaar, et Hebron, et Oziel. Anni quoque vitæ Caath, centum triginta tres.

19. Filii Merari: Moholi et Musi. Hæ cognationes Levi per familias suas.

20. Accepit autem Amram uxorem Jochabed, patruelem suam, quæ peperit ei Aaron et Moysen; fueruntque anni vitæ Amram, centum triginta septem.

21. Filii quoque Isaar: Core, et Nepheg, et Zechri.

22. Filii quoque Oziel: Misael, et Elisaphan, et Sethri.

23. Accepit autem Aaron uxorem Elisabeth, filiam Aminadab, sororem Nahasson, quæ peperit ei Nadab, et Abiu, et Eleazar, et Ithamar.

24. Filii quoque Core: Aser, et El-

content point; comment donc le Pharaon m'écouterait-il, d'autant plus que je suis incircumcisé des lèvres?

13. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron; il leur donna ordre d'aller trouver les enfants d'Israël et le Pharaon, roi d'Égypte, pour faire sortir d'Égypte les enfants d'Israël.

14. Voici les noms des princes des maisons selon leurs familles. Les enfants de Ruben, fils aîné d'Israël, furent Hénoch, Phallu, Hesron et Charmi. Ce sont là les familles de Ruben.

15. Les enfants de Siméon furent Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Soar et Saül, fils d'une femme de Chanaan. Ce sont là les familles de Siméon.

16. Voici les noms des enfants de Lévi et la suite de leurs familles. Ses enfants furent Gerson, Caath et Mérari. Le temps de la vie de Lévi fut de cent trente-sept ans.

17. Les enfants de Gerson furent Lobni et Seméi, qui eurent chacun leurs familles.

18. Les enfants de Caath furent Amram, Isaar, Hébron et Oziel. Le temps de la vie de Caath fut de cent trente-trois ans.

19. Les enfants de Mérari furent Moholi et Musi. Ce sont là les enfants sortis de Lévi, chacun dans sa famille.

20. Or Amram épousa Jochabed, fille de son oncle paternel, dont il eut Aaron et Moïse; et le temps que vécut Amram fut de cent trente-sept ans.

21. Les enfants d'Isaar furent Coré, Népheg et Zéchri.

22. Les enfants d'Oziel furent Misael, Elisaphan et Séthri.

23. Aaron épousa Élisabeth, fille d'Aminadab, sœur de Nahasson, dont il eut Nadab, Abiu, Éléazar et Ithamar.

24. Les enfants de Coré furent Aser,

Eccē filii Israel..., quomodo Pharaon...? Argumentation « a fortiori » assez légitime. Moïse revient en outre sur sa difficulté d'élocution, qu'il présente sous une forte image: *incircumciscus labiis*. Comp. les locutions semblables: « une âme incircumcise » (Lev. xxvi, 41), c.-à-d. qui ne peut comprendre; « des oreilles incircumcises » (Jer. vi, 10), c.-à-d. incapables d'entendre. — *Dedit mandatum*: ordre formel, auquel il était impossible de ne pas obéir.

60 Généalogie de Moïse et d'Aaron. VI, 14-28.

Au moment où il a reçu ce mandat irrésistible et où il va l'exécuter sans faiblir, Moïse insère

sa généalogie et celle de son frère dans le récit sacré.

14^a. Titre de cet alinéa. Dans l'hébr.: Voici les chefs des maisons de leurs pères; c.-à-d. les chefs de familles.

14^b-15. Pour mieux fixer la situation de sa propre famille dans la nation sainte, Moïse mentionne d'abord les deux frères aînés de Lévi (Ruben, 14^b, et Siméon, 15).

16-28. Il s'étend plus longuement sur la postérité de son aïeul, ajoutant même des dates aux principaux noms (Lévi, Caath, Amram, ses ascendants directs). Cf. Num. iii, 18-33; I Par. vi,

Elcana et Abiasaph. Ce sont là les familles sorties de Coré.

25. Eléazar, fils d'Aaron, épousa une des filles de Phthiel, dont il eut Phinéas. Ce sont là les chefs des familles de Lévi, qui eurent chacun leurs enfants.

26. Aaron et Moïse sont ceux auxquels le Seigneur commanda de faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël, selon leurs troupes.

27. Ce sont eux qui parlèrent au Pharaon, roi d'Égypte, pour faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël. Ce sont là ce Moïse et cet Aaron.

28. Auxquels le Seigneur donna ses ordres dans l'Égypte.

29. Car le Seigneur parla à Moïse, et il lui dit : Je suis le Seigneur ; dites au Pharaon, roi d'Égypte, tout ce que je vous ordonne de lui dire.

30. Et Moïse répondit au Seigneur : Vous voyez que je suis incircconcis des lèvres ; comment le Pharaon m'écouterait-il ?

cana, et Abiasaph. Hæ sunt cognationes Coritarum.

25. At vero Eleazar, filius Aaron, accepit uxorem de filiabus Phutiel; quæ peperit ei Phineas. Hi sunt principes familiarum Leviticarum per cognationes suas.

26. Iste est Aaron et Moyses, quibus præcepit Dominus ut educerent filios Israel de terra Ægypti per turmas suas.

27. Hi sunt qui loquuntur ad Pharaonem regem Ægypti, ut educant filios Israel de Ægypto; iste est Moyses et Aaron.

28. In die qua locutus est Dominus ad Moysen, in terra Ægypti.

29. Et locutus est Dominus ad Moysen, dicens : Ego Dominus; loquere ad Pharaonem, regem Ægypti, omnia quæ ego loquor tibi.

30. Et ait Moyses coram Domino : En incircumcisis labiis sum; quomodo audiet me Pharaos ?

CHAPITRE VII

1. Alors le Seigneur dit à Moïse : Je vous ai établi le Dieu du Pharaon, et Aaron votre frère sera votre prophète.

2. Vous direz à Aaron tout ce que je vous ordonne de dire, et Aaron parlera au Pharaon, afin qu'il permette aux enfants d'Israël de sortir de son pays.

3. Mais j'endurcirai son cœur, et je multiplierai dans l'Égypte mes prodiges et mes merveilles ;

4. Et le Pharaon ne vous écoutera point, et j'étendrai ma main sur l'Égypte, et, après y avoir fait éclater la sévérité de mes jugements, j'en ferai sortir mon armée et mon peuple, les enfants d'Israël.

5. Les Égyptiens apprendront que je suis le Seigneur, après que j'aurai étendu

1. Dixitque Dominus ad Moysen : Ecce constitui te Deum Pharaonis; et Aaron frater tuus erit propheta tuus.

2. Tu loqueris ei omnia quæ mando tibi; et ille loquetur ad Pharaonem, ut dimittat filios Israel de terra sua.

3. Sed ego indurabo cor ejus, et multiplicabo signa et ostenta mea in terra Ægypti;

4. Et non audiet vos; immittamque manum meam super Ægyptum, et educam exercitum et populum meum filios Israel de terra Ægypti per judicia maxima.

5. Et scient Ægyptii quia ego sum Dominus qui extenderim manum meam

17-19. — Dans *Aminadab* et *Nahasson* (vers. 23), le père et le frère de la femme d'Aaron, il faut saluer les ancêtres du Messie. Cf. Matth. I, 4.

26-27. Conclusion solennelle de cette liste généalogique. — *Per turmas suas*. Hébr. : selon leurs armées. Expression qui suppose un commencement d'organisation militaire en Israël, dès avant la sortie d'Égypte. Ils voulurent sans doute, au temps de l'oppression, se préparer ainsi à

tout événement. Cf. VII, 4; XII, 17, 51; XIII, 18.

7° Dieu réitère à Moïse sa mission. VI, 28 — VII, 7.

29-30. Récapitulation du passage VI, 1-13, pour renouer le fil historique interrompu par la généalogie de Moïse.

CHAP. VII. — 1-5. Le mandat. — *Te Deum Pharaonis*. Expression énergique, qui réduit tout à fait à néant la dernière objection de Moïse,

super Ægyptum, et eduxerim filios Israel de medio eorum.

6. Fecit itaque Moyses et Aaron sicut præceperat Dominus; ita egerunt.

7. Erat autem Moyses octoginta annorum, et Aaron octoginta trium, quando locuti sunt ad Pharaonem.

8. Dixitque Dominus ad Moysen et Aaron :

9. Cum dixerit vobis Pharaon : Ostendite signa, dices ad Aaron : Tolle virgam tuam, et projice eam coram Pharaone, ac vertetur in colubrum.

10. Ingressi itaque Moyses et Aaron ad Pharaonem, fecerunt sicut præceperat Dominus; tulitque Aaron virgam coram Pharaone et servis ejus, quæ versa est in colubrum.

11. Vocavit autem Pharaon sapientes et maleficos, et fecerunt etiam ipsi per incantationes ægyptiacas et arcana quædam similiter.

12. Projeceruntque singuli virgas suas, quæ versæ sunt in dracones; sed devoravit virga Aaron virgas eorum.

ma main sur l'Égypte et que j'aurai fait sortir les enfants d'Israël du milieu d'eux.

6. Moïse et Aaron firent donc selon que le Seigneur le leur avait ordonné; c'est ainsi qu'ils agirent.

7. Moïse avait quatre-vingts ans, et Aaron quatre-vingt-trois, lorsqu'ils parlèrent au Pharaon.

8. Le Seigneur dit encore à Moïse et à Aaron :

9. Lorsque le Pharaon vous dira : Faites des miracles devant nous, vous direz à Aaron : Prenez votre verge, et jetez-la devant le Pharaon, et elle sera changée en serpent.

10. Moïse et Aaron, étant donc allés trouver le Pharaon, firent ce que le Seigneur leur avait commandé. Aaron jeta sa verge devant le Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en serpent.

11. Le Pharaon ayant fait venir les sages et les magiciens, ils firent aussi la même chose par les enchantements du pays et par les secrets de leur art.

12. Et chacun d'eux ayant jeté sa verge, elles furent changées en serpents; mais la verge d'Aaron dévora leurs verges.

VI, 30. Tu auras sur lui une puissance vraiment divine. — *Propheta tuus*. Hébr. : ton *nabi* ; dans le sens primitif de ce mot, c.-à-d. celui qui parlera en ton nom.

6-7. Moïse et Aaron se conforment aux ordres du Seigneur. — *Fecit itaque...* ; *ita egerunt*. Répétition emphatique; leur résistance a maintenant pris fin. — Le vers. 7 note l'âge qu'ils avaient l'un et l'autre à ce moment si grave.

SECTION V. — LES NEUF PREMIÈRES PLAIES D'ÉGYPT. VII, 8 — XI, 10.

1° Ce nom de « plaies » correspond assez bien à *moftim* (littéral : coups), mot qui les désigne dans le texte hébreu. — 2° On l'a surtout remarqué de nos jours, depuis que l'on connaît l'Orient plus à fond, ces dix plaies célèbres et terribles ont une analogie frappante avec divers fléaux qui ravagent de temps en temps l'Égypte. Les vengeances de Jéhovah, ainsi rattachées à des phénomènes naturels du pays, deviennent encore plus éclatantes et plus significatives : le vrai Dieu montrant par là qu'il gouvernait en maître même cette contrée si fière de ses idoles. Le caractère miraculeux de chaque plaie est tout à fait visible. — 3° Ce qui ne l'est pas moins, c'est la marche ascendante et progressive des prodiges. Les « coups » portés par la main divine sont de plus en plus rudes; les effets produits sont de plus en plus forts. On semble d'abord peu saisi, d'autant mieux que les magiciens imitent les premiers prodiges; puis on s'alarme, finalement on est terrifié, subjugué. — 4° Les trois premières plaies

atteignent toute l'Égypte; aux suivantes, les Hébreux demeurent indemnes, ce qui constituait « miraculum in miraculo ». — 5° Notons encore que la première plaie, la deuxième, la quatrième, la cinquième, la septième, la huitième et la dixième sont annoncées d'avance au pharaon, tandis que les autres arrivent soudain, sans avertissement préalable.

1° Le miracle de la verge. VII, 8-13.

C'est un acte préliminaire, qui devait dès l'abord garantir au pharaon que Moïse n'était pas un imposteur.

8-10. Le prodige. — *Virgam tuam*. Le bâton mentionné plus haut, IV, 2, 20. — *In colubrum*. L'hébreu n'emploie pas le même substantif qu'au chap. IV, 3 : là *nabaš*, ici *tanin*. Ce sont des noms génériques; on rencontre le second dans la langue égyptienne sous la forme *tanem*.

11-13. La contrefaçon du prodige par les sorciers égyptiens. — *Vocavit Pharaon*... Les magiciens ont toujours été la grande ressource des rois orientaux dans les circonstances difficiles. Cf. Gen. XLI, 8; Dan. IV, 4; v. 7, etc. — *Sapientes et maleficos*. La première expression est générale, et souvent prise en mauvaise part dans la Bible, pour désigner ceux qui s'occupent de sciences occultes; d'après le texte original (*m'kass'im*), la seconde représente des hommes qui murmurent des charmes à mi-voix. — *Per incantationes*... Dans l'hébr. : *hartumim Mizraim*, les scribes d'Égypte; troisième nom, pour indiquer un autre groupe de sorciers, ceux qui écrivaient les formules magiques. — *Arcana* : la magie s'est tou-

13. Alors le cœur du Pharaon s'endurcit, et il n'écouta point Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avait ordonné.

14. Et le Seigneur dit à Moïse : Le cœur du Pharaon s'est endurci, il ne veut point laisser aller mon peuple.

15. Allez le trouver dès le matin; il sortira pour aller près de l'eau, et vous vous tiendrez sur le bord du fleuve pour venir au-devant de lui. Vous prendrez en votre main la verge qui a été changée en serpent,

16. Et vous lui direz : Le Seigneur, le Dieu des Hébreux m'a envoyé vers vous pour vous dire : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert : et jusqu'à présent vous ne m'avez pas voulu écouter.

17. Voici donc ce que dit le Seigneur : Vous connaîtrez en ceci que je suis le Seigneur : je vais frapper l'eau de ce fleuve avec la verge que j'ai en ma main, et elle sera changée en sang.

18. Et les poissons qui sont dans le fleuve périront; les eaux se corrompront, et les Égyptiens souffriront beaucoup en buvant de l'eau du fleuve.

19. Le Seigneur dit encore à Moïse : Dites à Aaron : Prenez votre verge et étendez votre main sur les eaux d'Égypte,

13. Induratumque est cor Pharaonis, et non audivit eos, sicut præceperat Dominus.

14. Dixit autem Dominus ad Moysen : Ingravatum est cor Pharaonis, non vult dimittere populum.

15. Vade ad eum mane; ecce egredietur ad aquas, et stabis in occursum ejus super ripam fluminis; et virgam, quæ conversa est in draconem, tolles in manu tua,

16. Dicesque ad eum : Dominus Deus Hebræorum misit me ad te, dicens : Dimitte populum meum ut sacrificet mihi in deserto, et usque ad præsens audire noluisti.

17. Hæc igitur dicit Dominus : In hoc scies quod sum Dominus : ecce pereuntiam virga, quæ in manu mea est, aquam fluminis, et vertetur in sanguinem.

18. Pisces quoque, qui sunt in fluvio, morientur, et computrescent aquæ, et affligentur Ægyptii bibentes aquam fluminis.

19. Dixit quoque Dominus ad Moysen : Dic ad Aaron : Tolle virgam tuam, et extende manum tuam super aquas

jours enveloppée du secret et du mystère. Sur les développements extraordinaires qu'elle avait reçus dans l'antique Égypte, voyez Chabas, le *Papyrus magique* Harris, 1886, et F. Lenormant, la *Magie* chez les *Accadiens*, 1874, chap. II, pp. 63 et ss. Les interprètes anciens et modernes ont beaucoup discuté sur sa nature. Il est certain que parfois les enchantements étaient réels et diaboliques. Cf. Matth. ix, 34; xii, 24; II Thess. ii, 9. Souvent ce n'était que de la « magie blanche », et de la prestidigitation plus ou moins habile. Voy. Calmet, *Dissertation sur les vains et faux miracles* (en avant de son commentaire de l'Exode). — *Versæ... in dracones*. Ou réellement, ou seulement en apparence, ainsi qu'il vient d'être dit. Les « psylles » égyptiens, ou charmeurs de serpents, se sont transmis de père en fils des procédés étranges, grâce auxquels ils maintiennent, engourdissent les reptiles les plus dangereux, les rendent raides comme des bâtons, etc. Voy. Vigouroux, la *Bible et les découps modernes*, t. II, p. 319 et ss., et l'*Atlas arch. de la Bible*, pl. cxv, fig. 13, 15, 16. — *Sed devoravit...* Aucun symbolisme ne pouvait mieux démontrer la supériorité des pouvoirs de Moïse et d'Aaron. S. Paul, II Tim. iii, 8, a conservé, d'après la tradition juive, les noms des deux principaux magiciens qui luttèrent avec Moïse : Jannès et Mambres (Jambres dans le texte grec).

2° La première plaie d'Égypte : l'eau changée en sang. VII, 14-25.

14-18. Dieu ordonne à Moïse d'annoncer la première plaie au Pharaon. — *Egredietur ad aquas* : les eaux du Nil. L'heure de cette sortie (*mane*) a fait conjecturer que le roi se rendait au bord du fleuve pour ses dévotions du matin. Déjà nous avons vu, à propos de Gen. xli, 1, que le Nil était une rivière sacrée, qui était adorée sous divers noms et symboles. Le prodige qui l'atteindra n'en sera que plus significatif. — *Virga, quæ in manu mea* : c.-à-d. dans la main de son représentant. — Les divers effets de la première plaie sont clairement prédits aux vers. 17 et 18 : 1° l'effet général et principal, *vertetur in sanguinem*; 2° *pisces... morientur*, ces poissons qui abondent dans le Nil, et qui formaient une partie notable de la nourriture des Égyptiens (voyez l'*Atl. archéol. de la Bible*, pl. xlii, fig. 1, 2, 4, 6, 8; pl. xliii, fig. 1, et l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. lxxx, fig. 7, 10, 11; pl. lvi, fig. 3); 3° *computrescent aquæ*; 4° conséquence finale, *affligentur...* L'Égypte n'a pas d'eau de sources; l'eau des citernes est à peine potable; celle du Nil, fraîche et savoureuse, forme la boisson principale du pays : en être privé était une grande souffrance.

19. *Tolle virgam...* Dieu donne l'ordre d'accomplir le miracle. — On a constaté que les détails de ce verset supposent, chez l'écrivain, une connaissance exacte et minutieuse du système d'irrigation qui fonctionnait alors en Égypte. — *Aguas* désigne de nouveau le Nil; *fluvios* (*naharot*), ses divers bras dans la basse Égypte;

Ægypti, et super fluvios eorum, et rivos ac paludes, et omnes lacus aquarum, ut vertantur in sanguinem, et sit cruor in omni terra Ægypti, tam in ligneis vasis quam in saxeis.

20. Feceruntque Moyses et Aaron sicut præceperat Dominus; et elevans virgam, percussit aquam fluminis coram Pharaone et servis ejus, quæ versa est in sanguinem.

21. Et pisces, qui erant in flumine, mortui sunt, computruitque fluvius, et non poterant Ægyptii bibere aquam fluminis, et fuit sanguis in tota terra Ægypti.

22. Feceruntque similiter malefici Ægyptiorum incantationibus suis; et induratum est cor Pharaonis, nec audivit eos, sicut præceperat Dominus.

23. Avertitque se, et ingressus est domum suam; nec apposuit cor etiam hac vice.

24. Foderunt autem omnes Ægyptii per circuitum fluminis aquam ut biberent; non enim poterant bibere de aqua fluminis.

25. Impletique sunt septem dies, postquam percussit Dominus fluvium.

sur les fleuves, sur les ruisseaux, sur les marais et sur les eaux de tous les lacs, afin qu'elles soient changées en sang et qu'il n'y ait que du sang dans toute l'Égypte, dans tous les vases de bois ou de pierre.

20. Moïse et Aaron firent donc ce que le Seigneur leur avait ordonné. Aaron, élevant sa verge, frappa l'eau du fleuve devant le Pharaon et ses serviteurs, et l'eau fut changée en sang.

21. Les poissons qui étaient dans le fleuve moururent le fleuve se corrompit, les Égyptiens ne pouvaient boire de ses eaux, et il y eut du sang dans tout le pays d'Égypte.

22. Les magiciens d'Égypte firent la même chose avec leurs enchantements, et le cœur du Pharaon s'endurcit. Il n'écoula point Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avait ordonné.

23. Il se retira de devant eux et entra dans sa maison, et il ne fléchit point encore son cœur pour cette fois.

24. Tous les Égyptiens creusèrent la terre le long du fleuve, et y cherchèrent de l'eau pour boire, parce qu'ils ne pouvaient boire de l'eau du fleuve.

25. Et il se passa sept jours entiers depuis la plaie dont le Seigneur avait frappé le fleuve.

rivos (*y'ôrîm*), les canaux multiples de cette même province; *paludes* (*agâim*), les lacs et étangs naturels; *lacus aquarum* (*mitqevh maïm*), les réservoirs artificiels où l'on recueillait le trop-plein du fleuve au temps de l'inondation, pour s'en servir durant la période des basses eaux; *ligneis vasis*, ... *saxeis*, les provisions de chaque ménage.

20-21. Le prodige est accompli. — *Versa... in sanguinem*. Chaque année, au plus fort de ses inondations, le Nil présente un phénomène singulier, que les voyageurs ont souvent décrit (voyez Vigouroux, *la Bible et les découverts*..., t. II, p. 334 et ss.). Il prend une couleur d'ocre rouge, que l'on attribuait autrefois au limon rougeâtre du Sennaar charrié par les eaux, mais qui provient en réalité de myriades de champignons et d'infusoires microscopiques. D'après quelques commentateurs, le miracle de la première plaie aurait simplement consisté dans ce phénomène, produit à une époque et avec une intensité extraordinaires. Dans ce cas, les mots *versa est in sanguinem* ne marqueraient pas absolument

du sang, mais l'apparence, la couleur de ce liquide. Toutefois, ce sentiment n'est conforme ni au texte, simplement et littéralement entendu, ni à l'interprétation biblique (cf. Sap. XI, 7 : « nam pro fonte... sempiterni fluminis, humanum sanguinem dedisti injustis »), ni à l'avis commun des Pères et des Docteurs, dont plusieurs connaissent pourtant le phénomène annuel dit du « Nil rouge ». Il s'agit donc de sang proprement dit.

22-23. La contrefaçon du prodige et l'endurcissement du pharaon. — *Fecerunt... similiter* : sur une petite quantité d'eau, provenant de quelque puits (vers. 24).

24-25. Résultat et durée du miracle. — *Foderunt...* : ce qui a lieu facilement dans ce terrain d'alluvion; mais l'eau des puits est mauvaise et saumâtre en Égypte, parce que le sol est tout imprégné de nitre. Il est probable que les eaux souterraines n'avaient pas été atteintes par le fleuve. — *Dies septem* : ces mots déterminent la durée de la première plaie.